

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1875.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés au Budget de 1874 s'élèvent à la	
somme de	fr. 16,708,355 76
Les crédits proposés pour 1875 montent à	17,239,542 87
Le Budget de 1875 présente donc une augmentation de fr.	<u>554,187 11</u>

CHAPITRE I.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Ce chapitre ne subit aucune modification.

CHAPITRES II ET III.

PENSIONS ET SECOURS. — STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Pas de changement.

CHAPITRES IV ET V.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES ET DANS LES ARRONDISSEMENTS.

Pas de changement.

Les modifications à introduire au Budget de 1875, en ce qui concerne les augmentations réglementaires à accorder aux employés des gouvernements provinciaux, n'ont pu encore être déterminées. Elles seront présentées à la Chambre des Représentants par voie d'amendement.

CHAPITRES VI ET VII.

MILICE ET GARDE CIVIQUE.

Pas de changement.

CHAPITRE VIII.

FÊTES NATIONALES.

Aucun changement n'a été introduit.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES IX ET X.

DÉCORATIONS CIVIQUES. — LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

Pas de changement.

CHAPITRE XI.

AGRICULTURE.

L'article 54 subit une diminution de 75,000 francs qui porte sur le crédit extraordinaire alloué en 1874 pour l'exposition nationale d'agriculture de Bruxelles.

L'article 60 est augmenté d'une somme de 4,000 francs, nécessaire pour combler le déficit résultant de l'augmentation qu'a subie le prix des chevaux employés aux cours d'anatomie et de médecine opératoire, ainsi que le prix du charbon à l'école vétérinaire.

L'article 62 est diminué d'une somme de 1,600 francs, provenant de deux extinctions par suite de mise à la pension de palefreniers en disponibilité du haras de l'État.

CHAPITRE XII.

VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

Pas de changement.

CHAPITRE XIII.

INDUSTRIE.

La diminution de 8,191 francs porte sur le crédit extraordinaire qui figure à l'article 70 du Budget de 1874 pour compléter la bibliothèque artistique.

CHAPITRE XIV.

POIDS ET MESURES.

L'article 73 a été augmenté d'une somme de 2,000 francs destinée à payer le loyer d'un local pour le dépôt du matériel des poids et mesures.

CHAPITRE XV.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

A l'article 75, on demande une augmentation de 4,500 francs jugée nécessaire pour améliorer l'enseignement du dessin des machines à l'école spéciale des arts et manufactures annexée à l'Université de Liège et pour rémunérer

NOTE PRÉLIMINAIRE.

un employé inférieur et un nouveau domestique au service de la faculté des sciences de ladite Université.

Trois dépenses extraordinaires disparaissent de l'article 75. Ce sont :

1° 30,000 francs pour acquisitions d'instruments destinés au cours de microscopie dans les deux Universités ;

2° 3,000 francs pour acquisitions d'instruments destinés au cours de physiologie à Liège ;

3° 3,000 francs pour acquisition de modèles d'assemblages de pont métalliques, en faveur de l'Université de Gand.

Ces sommes forment un total de 36,000 francs.

Au même article on a laissé figurer aux charges extraordinaires une somme de 8,000 francs., destinée à pourvoir aux frais suivants :

1° 6,000 francs pour la confection de nouveaux rayons pour la Bibliothèque de l'Université de Liège. Deux collections nombreuses et importantes ont été remises à l'Université par la ville de Liège ; les meubles dont la construction est projetée, sont destinés à les contenir ;

2° 2,000 francs formant la seconde moitié du crédit voté en 1874, pour achat d'instruments pour le cabinet de physique de l'Université de Liège.

On propose d'augmenter de 44,100 francs le crédit de 127,000 francs, qui figure à l'article 77, et de le porter à 171,100 francs, à l'effet de pourvoir aux dépenses des frais des jurys d'examen. On prévient ainsi les demandes de crédits supplémentaires qui se renouvellent chaque année pour cet objet.

CHAPITRE XVI.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Une somme de dix mille francs a été portée à l'article 84, litt. b, pour couvrir les frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités, à Liège.

Le même article 84 est augmenté de 4,000 francs pour couvrir les frais d'un cours normal des professeurs et maîtres de gymnastique des athénées, collèges et écoles moyennes de l'État et des communes. Ce crédit figure au litt. f.

Une somme de 5,000 francs est demandée à l'article 85 pour augmenter le crédit des frais de route, etc., des jurys d'examen, dont l'insuffisance a été constatée.

La somme portée au litt. g de l'article 86, soit 25,000 francs, est destinée à payer les frais pour l'amélioration de l'enseignement des langues modernes. Au Budget de 1874, les Chambres législatives ont voté un premier quart ou 6,250 francs. L'augmentation sollicitée n'est donc que de 18,750 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'article 87 a été augmenté de 4,234 francs. Cette somme est destinée à accorder des augmentations de traitement aux régents et aux instituteurs des écoles moyennes chargés de l'enseignement de la gymnastique.

Une somme de 6,405 francs a été portée à l'article 88 pour couvrir les frais de route et de séjour des professeurs de gymnastique des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État, à l'effet de leur permettre d'aller se former à l'enseignement de la gymnastique dans un cours normal spécial.

L'article 90 est augmenté de 2,467 francs destinés à accorder des compléments de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du premier et du second degré, pour l'enseignement de la gymnastique.

L'article 92 est diminué d'une somme de 1,100 francs résultant du décès de deux professeurs sans emploi.

CHAPITRE XVII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

La somme de 12,000 francs portée à l'article 98 est destinée à pourvoir à la dépense résultant de l'organisation de la gymnastique dans les écoles normales primaires de l'État, et les écoles sections normales primaires établies près des écoles moyennes.

L'augmentation de 3,000 francs portée au litt. *d* de l'art. 101 est nécessaire, parce que l'allocation destinée à payer les frais de voyage des inspecteurs provinciaux a été reconnue insuffisante.

La somme de 2,500 francs portée au litt. *e* de l'art. 101 est demandée, parce que l'allocation destinée à payer les frais de voyage des inspectrices déléguées pour l'inspection des écoles de filles est insuffisante pour couvrir les charges.

Le crédit qui figure au litt. *c* du même article a été majoré de 2,500 francs, dans le but d'accorder des augmentations de traitement à quelques inspecteurs cantonaux civils qui y ont des titres par l'ancienneté de leurs services ou par la somme de travail qui leur incombe.

Une augmentation de 9,000 francs est demandée au litt. *a* de l'article 102 à l'effet d'éviter une demande de crédit supplémentaire pour les frais des jurys d'examen pour les écoles normales, qui se reproduisait depuis plusieurs années.

L'allocation du litt. *b* de l'art. 102 a été réduite de 5,000 francs; cette réduction résulte de la somme votée en 1874 pour la construction de locaux pour l'école d'application annexée à l'école normale de Lierre, et qui disparaît en 1875.

Le litt. *d* de l'article 102 a été augmenté de 47,300 francs. Cette somme est demandée en présence de l'accroissement du nombre des élèves normalistes dans les diverses écoles normales et pour éviter de solliciter de la Législature des crédits supplémentaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Une majoration de 16,700 francs est proposée au litt. *e* de l'article 102 pour les bourses de noviciat, provenant du nombre de normalistes diplômés qui s'est accru considérablement.

L'article 103 est réduit d'une somme de 31,900 francs, qui a été votée en 1874, pour l'organisation des cours de gymnastique dans les écoles normales.

Une augmentation de fr. 500,622 11 c^s est demandée pour le service annuel ordinaire de l'enseignement primaire.

La somme de 38,000 francs destinée à accorder des récompenses en argent ou en livres aux instituteurs, disparaît du Budget de 1875.

Une somme de 10,000 francs est demandée à l'article 103 litt. *e*, l'allocation destinée à accorder des secours à d'anciens instituteurs nécessiteux ou à leurs familles ayant été reconnue insuffisante.

CHAPITRE XVIII.

LETTRES ET SCIENCES.

Une somme de 5,000 francs est demandée à l'article 106 litt. *d*, pour couvrir les frais occasionnés par suite du double concours d'histoire nationale et de sciences morales et politiques qui aura lieu en 1875.

Une somme de 15,000 francs disparaît de l'article 107. Elle figurait parmi les charges extraordinaires au Budget de 1874.

Le crédit du personnel des Archives générales du royaume a été majoré de 800 francs. Cette somme est destinée à accorder des augmentations réglementaires de traitements.

Le litt. *b* de l'article 117 est augmenté de 5,000 francs, jugés nécessaires pour reprendre notamment l'échange d'archives avec le Gouvernement autrichien ; ainsi que pour faire face à des frais de copies d'un grand nombre de pièces espagnoles aux archives de Paris, de Lille et de divers dépôts d'Italie.

CHAPITRE XIX.

BEAUX-ARTS.

L'allocation qui figure au litt. *a* de l'article 125, destinée à accorder de nouveaux subsides à des écoles de musique, a été augmentée de 10,000 francs.

La somme de 27,400 francs destinée à l'acquisition d'œuvres d'art pour les musées royaux, qui figure à l'article 127 du Budget de 1875, a été réduite à 22,600 francs.

Une somme de 40,000 francs est proposée pour l'exposition générale des beaux-arts qui aura lieu en 1875.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XX.

SERVICE DE SANTÉ.

Pas de changement.

CHAPITRE XXI.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

Aucune modification n'a été introduite.

CHAPITRE XXII.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

Pas de changement.



TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits
et ceux qui sont proposés

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS POUR L'EXERCICE 1874.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale	592,444 "	4,000 "	596,444 "
II.	Pensions et secours	59,000 "	"	59,000 "
III.	Statistique générale.	17,500 "	"	17,500 "
IV.	Frais d'administration dans les provinces	1,187,599 87	"	1,187,599 87
V.	— — dans les arrondissements.	365,200 "	"	365,200 "
VI.	Milice	120,000 "	"	120,000 "
VII.	Garde civique.	58,520 "	"	58,520 "
VIII.	Fêtes nationales	104,000 "	"	104,000 "
IX.	Décoration civique et récompenses pécuniaires	15,000 "	"	15,000 "
X.	Légion d'honneur et Croix de fer	"	222,000 "	222,000 "
XI.	Agriculture	852,775 "	120,100 "	981,875 "
XII.	Voirie vicinale et hygiène publique.	2,185,550 "	"	2,185,550 "
XIII.	Industrie	319,850 "	8,191 "	328,041 "
XIV.	Poids et mesures	85,500 "	"	85,500 "
XV.	Instruction publique. — Enseignement supérieur	1,110,090 "	45,000 "	1,155,090 "
XVI.	— — — moyen	1,558,056 "	14,220 "	1,572,276 "
XVII.	— — — primaire	6,151,639 89	95,270 "	6,246,909 89
XVIII.	Lettres et sciences	480,570 "	61,500 "	542,070 "
XIX.	Beaux-arts.	1,025,748 "	74,900 "	1,100,648 "
XX.	Service de santé	146,000 "	"	146,000 "
XXI.	Traitements de disponibilité	"	20,552 "	20,552 "
XXII.	Dépenses imprévues.	5,900 "	"	5,900 "
TOTAUX. fr.		16,021,642 76	683,715 "	16,705,355 76

ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1874,
au Budget de 1875.

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1875.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1875 :					
Ordinaires.	Extraordin.	Total.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
			ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.			
			En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
302,444	4,000	306,444	"	"	"	"	"	"
59,000	"	59,000	"	"	"	"	"	"
17,500	"	17,500	"	"	"	"	"	"
1,187,599 87	"	1,187,599 87	"	"	"	"	"	"
565,200	"	565,200	"	"	"	"	"	"
120,000	"	120,000	"	"	"	"	"	"
38,520	"	38,520	"	"	"	"	"	"
104,000	"	104,000	"	"	"	"	"	"
15,000	"	15,000	"	"	"	"	"	"
"	222,000	222,000	"	"	"	"	"	"
856,775	52,500	909,275	4,000	"	"	76,600	"	72,600
2,185,550	"	2,185,550	"	"	"	"	"	"
519,850	"	519,850	"	"	"	8,191	"	8,191
87,500	"	87,500	2,600	"	"	"	2,000	"
1,158,400	15,000	1,173,400	48,400	"	"	30,000	18,400	"
1,595,507	9,525	1,605,032	42,056	"	"	11,100	31,856	"
6,755,262	15,570	6,768,632	605,622 11	"	"	81,900	521,722 11	"
483,170	54,700	537,870	800	"	10,000	15,000	800	5,000
1,035,748	77,500	1,113,248	10,000	"	40,000	4,800	50,000	4,800
146,000	"	146,000	"	"	"	"	"	"
"	20,552	20,552	"	"	"	"	"	"
5,900	"	5,900	"	"	"	"	"	"
10,751,415 87	488,127	17,259,542 87	711,778 11	"	50,000	227,591	624,778 11	90,591
AUGMENTATION. . . . fr.							534,187 11	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour
l'exercice 1875, à la somme de dix-sept millions deux cent
trente-neuf mille cinq cent quarante-deux francs quatre-vingt-
sept centimes (fr. 17,259,542 87 c'), conformément au
tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1874.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,
DELCOUR.

Le Ministre des Finances,
J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE I^{er}.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
	<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	
2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'adminis- tration générale	318,684 "	"	
	<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de ré- daction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Minis- tère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou dé- clarés en exécution des conventions internationales	48,400 "	4,000 "	396,444 "
	<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,500 "	"	
	CHAPITRE II.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	16,000 "	"	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires com- munaux; subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés . .	31,000 "	"	50,000 "
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néan- moins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur posi- tion malheureuse	12,000 "	"	
	CHAPITRE III.			
	STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
8	Frais de bureau et jetons de présence de la commission centrale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement.	7,500 "	"	
9	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de sta- tistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.	10,000 "	"	17,500 "
	A REPORTER. fr.	468,044 "	4,000 "	472,044 "
				38

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	468,944 "	4,000 "	472,944 .
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
	Province d'Anvers.			
10	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	45,600 "	"	
11	Traitement des employés et gens de service	62,158 22	"	
12	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de Brabant.			
13	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 "	"	
14	Traitement des employés et gens de service	84,800 "	"	
15	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de la Flandre occidentale.			
16	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 "	"	
17	Traitement des employés et gens de service	67,035 35	"	
18	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de la Flandre orientale.			
19	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 "	"	
20	Traitement des employés et gens de service	82,185 33	"	
21	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de Hainaut.			
22	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 "	"	
23	Traitement des employés et gens de service	88,800 "	"	
24	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	1,187,590 87
	Province de Liège.			
25	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 "	"	
26	Traitement des employés et gens de service	71,285 35	"	
27	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	24,000 "	"	
	Province de Limbourg.			
28	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 "	"	
29	Traitement des employés et gens de service	56,100 "	"	
30	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 "	"	
	Province de Luxembourg.			
31	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 "	"	
32	Traitement des employés et gens de service	49,800 "	"	
33	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 "	"	
	Province de Namur.			
34	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	44,000 "	"	
35	Traitement des employés et gens de service	61,441 66	"	
36	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 "	"	
	A REPORTER. fr.	1,056,543 87	4,000 "	1,060,543 87

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	1,056,543 87	4,000 »	1,660,543 87
	CHAPITRE V.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
37	Traitement des commissaires d'arrondissement	192,800 »	»	365,200 »
38	Émoluments pour frais de bureau	144,700 »	»	
59	Frais de route et de tournées	26,000 »	»	
40	Révision des listes électorales; exécution des art. 51, 54 et 62 du code électoral. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale.	1,700 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	MILICE.			
41	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacation des médecins et chirurgiens	90,000 »	»	120,000 »
42	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870 modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Publication des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ouvrages concernant la milice et traductions. Dépenses diverses	50,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	GARDE CIVIQUE.			
43	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impression et de fournitures de bureau; frais divers relatifs au service de la garde civique	20,000 »	»	38,520 »
44	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers, et acquisitions de théories, etc. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 47	15,000 »	»	
45	Personnel du magasin central	3,520 »	»	
	CHAPITRE VIII.			
	FÊTES NATIONALES.			
46	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 »	»	104,000
47	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales, prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses	64,000 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
48	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	15,000 »	»	15,000 »
	A REPORTER. fr.	2,209,263 87	4,000 »	2,303,263 87

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,290,263 87	4,000 »	2,303,263 87
	CHAPITRE X.			
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
49	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés	"	200,000 »	
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer, et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs. 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.			222,000 »
50	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	"	22,000 »	
	CHAPITRE XI.			
	AGRICULTURE.			
51	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 50,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 52 et 54, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	240,000 »	"	
52	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à des veuves ou orphelins de médecins vétérinaires du Gouvernement qui se trouvent dans le besoin; bourses.	60,000 »	"	
53	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux provinces.	85,000 »	"	
54	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses	156,700 »	"	
55	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	71,200 »	"	900,275 »
56	Matériel des établissements d'enseignement agricole ou horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais de conférences agricoles et horticoles	71,000 »	"	
57	Personnel du service des défrichements en Campine	"	20,000 »	
58	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	"	27,000 »	
59	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance.	77,175 »	"	
60	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	43,700 »	"	
61	Jardin Botanique: frais du personnel, du matériel et de culture.	52,000 »	"	
62	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État. . .	"	5,200 »	
	A REPORTER. fr.	3,150,038 87	278,500 »	3,434,538 87

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	3,156,038 87	280,100 .	3,434,538 87
	CHAPITRE XII. VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
63	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	2,185,550 .	•	2,185,550 .
	CHAPITRE XIII. INDUSTRIE.			
64	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil	12,500 .	•	
65	Enseignement professionnel: écoles industrielles, ateliers d'apprentissage	253,300 .	•	
66	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	10,450 .	•	310,850 .
67	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	17,500 .	•	
68	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil	7,000 .	•	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
69	Traitement du personnel	14,500 .	•	
70	Matériel et frais divers	10,000 .	•	
	CHAPITRE XIV. POIDS ET MESURES.			
71	Traitement des vérificateurs	59,500 .	•	
72	Frais de bureau et de tournées	23,000 .	•	
73	Matériel. — Frais de la commission des poids et mesures et location d'un local pour le dépôt du matériel.	5,000 .	•	87,500
	CHAPITRE XV. INSTRUCTION PUBLIQUE. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
74	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	4,000 .	•	
75	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État	773,580 .	•	
76	Bourses. — Matériel des universités.	187,810 .	8,000 .	
77	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen chargés de conférer les grades académiques; salaire des huissiers des jurys, et matériel	171,100 .	•	
78	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000 .	•	1,091,930 .
79	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement.	12,000 .	•	
80	Frais de rédaction du 8 ^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fournitures d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 50 du titre 1 ^{er} de la loi du 15 juillet 1849, sur l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État) par rapport du Budget de 1874	•	7,000 .	
	A REPORTER. fr.	6,907,228 87	293,500 .	7,200,728 87

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,907,928 87	293,500 .	7,200,728 87
	CHAPITRE XVI.			
	ENSEIGNEMENT MOYEN.			
81	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	3,000 .	•	
82	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	21,000 .	•	
83	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	9,000 .	•	
84	Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers. Frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités et frais d'un cours normal à l'usage des professeurs et maîtres de gymnastique des athénées, collèges et écoles moyennes de l'État et des communes. Jurys pour la délivrance d'un diplôme ou certificat de capacité .	100,928 .	•	
85	Frais de route et de séjour; indemnités des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 37 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré, en conformité de la loi du 27 mars 1861, pour le titre de gradué en lettres et par les arrêtés royaux du 27 janvier et du 3 février 1863, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys; — Garde du matériel. — Matériel	72,000 .	•	
86	Crédit ordinaire des athénées royaux déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850; crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857, et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1865; augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1863, mesures pour l'amélioration des langues modernes dans les athénées royaux. Extension des études dans les sections professionnelles. Augmentation de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique	307,578 .	•	1,546,926 .
87	Crédit ordinaire des écoles moyennes déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850 et crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857, et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1865. Enseignement de la gymnastique	417,734 .	•	
88	Frais de route et de séjour aux professeurs et maîtres de gymnastique des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État pour leur permettre d'aller se former à l'enseignement de la gymnastique dans un cours normal spécial	•	6,403 .	
89	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 .	•	
90	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne. Complément de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 ^{er} ou du 2 ^d degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement spécial	202,467 .	•	
91	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000 .	•	
92	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré qui sont sans emploi	•	5,120 .	
93	Traitements de disponibilité	12,000 .	•	
94	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc.	8,000 .	•	
	A REPORTER. fr.	8,302,735 87	303,023 .	8,605,760 87

POUR L'EXERCICE 1875

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1875		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	RÉSUMÉ	8,302,755 87	503,025 •	8,605,760 87
	CHAPITRE XVII			
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE			
95	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	58,000 •	•	
96	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	10,000	•	
97	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	54,000 •	•	
98	Personnel des écoles normales de l'Etat et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes, traitements et indemnités — Enseignement de la gymnastique	126,000	•	
99	Traitements de disponibilité pour des professeurs des établissements normaux de l'Etat	•	6,370 •	
100	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	50,000 •	•	
101	Subsides pour construction et acquisition de matériel pour le cours de gymnastique dans les écoles normales agréées (2 ^e moitié)	•	7,000 •	
102	Frais d'administration, impressions, registres, etc., acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire, commission centrale de l'instruction primaire, frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite, suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils, indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant, entre autres pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes	120,000 •	•	6,768,652 •
103	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales, matériel des établissements normaux de l'Etat, frais des conférences horticoles des instituteurs, bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales, bourses de noviciat (art 28 § 2, de la loi)	453,000 •	—	
104	Construction de maisons d'école, service annuel ordinaire des écoles primaires communales adoptées, subsides aux communes et suppléments de traitement aux instituteurs, subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 23 septembre 1842, subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes), frais des concours entre les écoles d'adultes	5,775,262 •	•	
105	Récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours, récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions — Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires, publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire, souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs, distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs, subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs, secours à d'anciens instituteurs nécessiteux ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, et suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862	100,000 •	•	
	A REPORTER	15,057,997 87	516,395 •	15,574,392 87

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1875		TOTAL
		CHARGES ordinaires (et per- manentes)	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	Rapport fr	15,374,592 87	316,595 »	15,374,592 87
	CHAPITRE XVIII LETTRES ET SCIENCES			
106	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques, familles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale, subsides aux veuves et aux orphelins défunts par les littérateurs Van Ryswyck, Vankeckhove, Gaucet, Denis Soltau et H. Van Peene, secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés, sociétés littéraires et scientifiques, prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851, souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires, acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences, dépenses diverses, encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical), publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers, continuation de la publication des actes des anciens États généraux	106,000 »	15,500 »	
107	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours, publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays, publication des <i>Chroniques belges inédites</i> , rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique, publication d'une biographie nationale, publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique	90,500 »	6,200 »	
108	Observatoire royal, personnel, salaire des gens de service	18,540 »	»	
109	— frais de matériel, acquisition d'instruments, impressions	8,060 »	»	
110	Bibliothèque royale, personnel, frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	50,500 »	»	
111	Bibliothèque royale, matériel et acquisitions	50,000 »	»	
112	Musée royal d'histoire naturelle, personnel	40,405 »	»	521,470 »
113	— — matériel et acquisitions	15,650 »	20,000 »	
114	Archives du royaume, personnel, frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	51,525 »	»	
115	— — matériel, atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 »	3,500 »	
116	Archives de l'Etat dans les provinces, personnel	58,200 »	»	
117	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> , frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombes dans des mains privées, frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale, dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces, subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics, dépenses diverses relatives aux archives, recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers, frais de classement, de copie et de transport, etc	9,000 »	8,000 »	
118	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'Etat	»	3,500 »	
	A REPORTER fr	15,341,167 87	371,095 »	15,912,262 87

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	13,541,167 87	371,005 »	13,912,262 87
	CHAPITRE XIX.			
	BEAUX-ARTS.			
	<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>			
119	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes, aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses.	260,000 »	»	
120	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions.	20,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
121	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	58,655 »	»	
122	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des Académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges.	196,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
123	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique.	85,540 »	»	
124	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	50,795 »	»	
125	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de médailles et de livres destinés aux lauréats des concours des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à			
	A REPORTER. fr.	10,212,155 87	371,005 »	10,583,160 87

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	16,212,153 87	371,095 "	15,912,262 87
	L'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées. — Dépenses diverses — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides	152,000 "	"	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
126	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	55,075 "	"	
127	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien et de surveillance des locaux du Palais du cal et du musée Wiertz; chauffage des locaux habités par le surveillant	57,085 "	34,000 "	1,445,848 "
128	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	15,200 "	"	
129	— — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	25,500 "	3,500 "	
	<i>Monuments publics.</i>			
130	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 "	"	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
151	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	56,000 "	10,000 "	
152	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte-rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	28,700 "	"	
155	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette commission.	6,000 "	"	
154	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	6,000 "	"	
155	Exposition générale des beaux-arts en 1875	"	40,000 "	
	A REPORTER. . . . fr.	16,599,513 87	458,595 "	17,058,110 87

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	16,599,515 87	458,595 »	17,058,110 87
	CHAPITRE XX.			
	SERVICE DE SANTÉ.			
136	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'Etat; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. .	116,000 »	»	146,000 »
137	Académie royale de médecine.	30,000 »	»	
	CHAPITRE XXI.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
138	Traitements temporaires de disponibilité Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'article 134 à l'article 2 (<i>Personnel</i>).	»	29,552 »	29,552 »
	CHAPITRE XXII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
150	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,900 »	»	5,900 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . . fr.	16,751,415 87	488,127 »	17,239,542 87

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1874.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

/ 158)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1875.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . 516,684 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'admini- stration générale 2,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 46,500 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'In- térieur</i> 5,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales . . . 2,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	a.	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . 24,000 »
	b.	— supplémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commis- sariats d'arrondissement sont affiliés. 7,000 »
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur posi- tion malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale et indemnité du secré- taire fr. 3,000 »
	b.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Véri- fication des registres de population. — Frais de déplacement 4,500 »
9	»	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la com- mission centrale, ainsi que des commissions provinciales
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
318,684 »	»	318,684 »	318,684 »	»	»	
48,460 »	4,000 »	52,460 »	52,460 »	»	»	
4,300 »	»	4,300 »	4,300 »	»	»	
392,444 »	4,000 »	396,444 »	396,444 »	»	»	
Différence fr.						
16,000 »	»	16,000 »	16,000 »	»	»	Voir annexe n° 1 l'état des pensions accordées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1875.
31,000 »	»	31,000 »	31,000 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
59,000 »	»	59,000 »	59,000 »	»	»	
Différence fr.						
7,500 »	»	7,500 »	7,500 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
17,500 »	»	17,500 »	17,500 »	»	»	
Différence fr.						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
<i>Province d'Anvers.</i>		
10	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
11	»	Traitement des employés et gens de service
12	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
13	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
14	»	Traitement des employés et gens de service
15	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,700 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,800 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
16	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
17	»	Traitement des employés et gens de service
18	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,750 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,750 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre orientale.</i>		
19	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
20	»	Traitement des employés et gens de service
21	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
62,158 22	»	62,158 22	62,158 22	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
84,800 »	»	84,800 »	84,800 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
67,033 33	»	67,033 33	67,033 33	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
82,183 33	»	82,183 33	82,183 33	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
350,174 88	»	350,174 88	350,174 88	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Report. fr.
<i>Province de Hainaut.</i>			
22	"	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
23	"	Traitement des employés et gens de service	
24	a.	Frais de route et de séjour fr. 2,000 »	
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,000 »	
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »	
<i>Province de Liège.</i>			
25	"	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
26	"	Traitement des employés et gens de service	
27	a.	Frais de route et de séjour fr. 4,690 »	
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 21,310 »	
	c.	Dépenses imprévues 4,000 »	
<i>Province de Limbourg.</i>			
28	"	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
29	"	Traitement des employés et gens de service	
30	a.	Frais de route et de séjour fr. 4,300 »	
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 13,200 »	
	c.	Dépenses imprévues 4,000 »	
<i>Province de Luxembourg.</i>			
31	"	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
32	"	Traitement des employés et gens de service	
33	a.	Frais de route et de séjour fr. 4,200 »	
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 13,300 »	
	c.	Dépenses imprévues 4,000 »	
			A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1875.			CHÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
550,174 88	»	550,174 88	550,174 88	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
88,800 »	»	88,800 »	88,800 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
71,283 35	»	71,283 35	71,283 53	»	»	
24,000 »	»	24,000 »	24,000 »	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
56,100 »	»	56,100 »	56,100 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
49,800 »	»	49,800 »	49,800 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
1,066,658 21	»	1,066,658 21	1,066,658 21	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Namur.</i>
34	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
35	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour. fr. 2,000 »
36	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 12,500 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.
37	»	Traitement des commissaires d'arrondissement
38	»	Émoluments pour frais de bureau.
39	»	Frais de route et de tournées
40	»	Révision des listes électorales; exécution des articles 31, 34 et 62 du Code électoral. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		MILICE.
41	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. — Vacations des médecins ou chirurgiens
42	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 3 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Publication des décisions et arrêts en matière de milice; achat d'ouvrages concernant la milice et traductions; dépenses diverses.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,066,658 21	»	1,066,658 21	1,066,658 21	»	»	
44,000 »	»	44,000 »	44,000 »	»	»	
61,441 66	»	61,441 66	61,441 66	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
1,187,599 87	»	1,187,599 87	1,187,599 87	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
192,800 »	»	192,800 »	192,800 »	»	»	
144,700 »	»	144,700 »	144,700 »	»	»	
26,000 »	»	26,000 »	26,000 »	»	»	
1,700 »	»	1,700 »	1,700 »	»	»	
365,200 »	»	365,200 »	365,200 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
90,000 »	»	90,000 »	90,000 »	»	»	
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
GARDE CIVIQUE.		
43	»	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; frais divers relatifs au service de la garde civique.
44	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central; frais d'impression des états de signal; impression et calligraphie des brevets d'officiers; acquisit ⁿ de théories, etc.
45	»	Personnel du magasin central.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
FÊTES NATIONALES.		
46	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.
47	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales : prix en argent, armes, épinglettes, etc. 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 19,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
48	»	Décoration civique et récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
49	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée 1^o à desservir de nouvelles pensions; 2^o à augmenter la pension des décorés de la Croix de fer et celle des blessés non décorés, jusqu'à ce qu'elle atteigne le maximum de 1,200 francs; 3^o à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre maximum de 400 francs.		
50	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	Une somme de 5,000 francs pourra être trans- férée de l'art. 44 à l'art. 47.
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
3,520	»	3,520	3,520	»	»	
58,520	»	58,520	38,520	»	»	
Différence . . . fr.				»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
104,000	»	104,000	104,000	»	»	
Différence . . . fr.				»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
Différence . . . fr.				»	»	
»	200,000	200,000	200,000	»	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	222,000	222,000	222,000	»	»	
Différence . . . fr.				»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
AGRICULTURE.		
51	"	Indemnités pour bestiaux abattus a).
52	"	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à des veuves ou orphelins de médecins vétérinaires du Gouvernement qui sont dans le besoin; bourses
53	"	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,300 "
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 "
54	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles. 121,000 "
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses 7,200 "
55	"	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
56	"	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles
57	"	Personnel du service des défrichements en Campine
58	"	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.
59	"	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
60	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État, bourses. fr. 37,700 "
	b.	Jury vétérinaire 6,000 "
61	"	Jardin Botanique; frais du personnel, du matériel et de culture
62	"	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
240,000	"	240,000	240,000	"	"	a) Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 52 et 54, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.
60,000	"	60,000	60,000	"	"	
85,000	"	85,000	85,000	"	"	
156,700	"	156,700	231,700	"	b) 75,000	b) La diminution porte sur le crédit extraordinaire alloué en 1874 pour l'exposition nationale d'agriculture de Bruxelles.
71,200	"	71,200	71,200	"	"	
71,000	"	71,000	71,000	"	"	
"	20,000	20,000	20,000	"	"	
"	27,000	27,000	27,000	"	"	
77,175	"	77,175	77,175	"	"	
43,700	"	43,700	59,700	c) 4,000	"	c) Cette augmentation est nécessaire pour combler le déficit qui résulte de l'augmentation qu'a subie le prix des chevaux employés aux cours d'anatomie et de médecine opératoire, ainsi que le prix du charbon.
52,000	"	52,000	52,000	"	"	
"	5,500	5,500	7,100	"	d) 1,600	d) Diminution provenant de deux extinctions.
856,775	52,500	909,275	981,875	4,000	76,600	
Diminution. . . . fr.				72,600		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
63	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale fr. 2,000,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 35,550 »
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
CHAPITRE XIII.		
INDUSTRIE.		
64	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. 4,500 »
	b.	Traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traite- ment du secrétaire du conseil. 8,000 »
65	a.	Enseignement professionnel. -- Écoles industrielles 172,000 »
	b.	— — Ateliers d'apprentissage. 61,500 »
66	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'éco- nomie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 15,250 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 1,200 »
67	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes
68	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 5,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du Recueil 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
69	»	Traitement du personnel
70	a.	Laboratoire du musée fr. 7,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 6,000 »
70	c.	Bibliothèque technique et artistique 2,000 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 4,000 »
	e.	Frais d'appropriation des locaux, matériel.
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
12,500	»	12,500	12,500	»	»	
233,300	»	233,300	233,300	»	»	
16,450	»	16,450	16,450	»	»	
17,300	»	17,300	17,300	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
14,300	»	14,300	14,300	»	»	
19,000	»	19,000	27,191	»	a) 8,191	a) La diminution porte sur le crédit extraor- dinaire qui figure au Budget de 1874 pour com- pléter la bibliothèque artistique.
319,850	»	319,850	328,041	»	8,191	
DIMINUTION . . . fr.				8,191		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
POIDS ET MESURES.		
71	»	Traitements des vérificateurs
72	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs
73	»	Matériel et frais de la commission des poids et mesures
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.
CHAPITRE XV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
74	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
75	a.	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État b) . . fr. 735,580 »
	b.	Traitement complémentaire des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
76	a.	Bourses 72,000 »
	b.	Matériel des universités 115,810 »
77	»	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen chargés de conférer les grades académiques; salaire des huissiers des jurys et matériel.
78	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>
79	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement
80	»	Frais de rédaction du 8 ^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 30 du titre 1 ^{er} de la loi du 15 juillet 1849, sur l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État) par rappel du Budget de 1874
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
59,300	"	59,300	59,300	"	"	
23,000	"	23,000	23,000	"	"	
3,000	"	3,000	3,000	a) 2,000	"	a) Voir la note annexe n° 2.
87,300	"	87,300	83,300	2,000	"	
AUGMENTATION. . . . fr.				2,000		
4,000	"	4,000	4,000	"	"	
775,580	"	775,580	769,280	4,300	"	b) On demande d'augmenter le crédit de 3,000 francs jugé nécessaire pour améliorer l'enseignement du dessin des machines à l'école spéciale des arts et manufactures annexée à l'Université de Liège. Une autre somme est destinée à rémunérer un nouveau domestique et un employé inférieur à la faculté des sciences de la dite Université.
187,810	c) 8,000	195,810	223,810	"	d) 30,000	c) Trois dépenses extraordinaires disparaissent du Budget de 1875, à l'art. 76, litt. b. Ce sont : 1° 30,000 francs pour acquisitions d'instruments destinés au cours de microscopie dans les deux Universités; 2° 3,000 francs pour acquisition d'instruments destinés au cours de physiologie à Liège. 3° 3,000 francs pour acquisition de modèles d'assemblages de ponts métalliques, en faveur de l'Université de Gand. Ces sommes forment un total de 36,000 francs. Le crédit est de 8,000 francs et destiné à pouvoir aux charges suivantes: 1° 6,000 francs aux frais de la confection de nouveaux rayons pour la bibliothèque de l'Université de Liège. Deux collections nombreuses et importantes ont été remises à l'Université par la ville de Liège; les meubles dont la construction est projetée sont destinés à les contenir; 2° 2,000 francs forment la seconde moitié du crédit voté en 1874 pour achat d'instruments pour le cabinet de physique de l'Université de Liège.
171,100	"	171,100	127,000	44,100	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
12,000	"	12,000	12,000	"	"	
"	e) 7,000	7,000	7,000	"	"	
1,158,490	15,000	1,173,490	1,155,090	48,400	30,000	d) Voir la note annexe n° 3. e) Le 8 ^e rapport s'applique aux années 1871, 1872 et 1873.
AUGMENTATION. . . . fr.				48,400		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVI.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
81	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen
82	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
83	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne
	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr. 34,598 »
	b.	Frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège. (Personnel; bourses, etc.) a) 10,000 »
	c.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand 5,700 »
84	d.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers 10,000 »
	e.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses) 36,630 »
	f.	Frais d'un cours normal à l'usage des professeurs et maîtres de gymnastique des athénées, collèges et écoles moyennes de l'État et des communes. — Jury pour la délivrance d'un diplôme ou certificat de capacité b) 4,000 »
85	»	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys institués, en conformité de l'article 37 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^e degré, en conformité de la loi du 27 mars 1861 pour le titre de gradué en lettres, et par les arrêtés royaux des 27 janvier et 3 février 1863 pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys, garde du matériel et matériel
	a.	Athénées royaux. — Crédit ordinaire 300,000 »
	b.	— Crédit pour supplément de minerval 62,394 »
	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordée par l'arrêté royal du 31 mars 1863 75,900 »
	d.	Augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais, dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1863. 10,084 »
86	e.	Crédits pour suppléments de traitement à titre d'encouragement 50,000 »
	f.	Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs 2,800 »
	g.	Mesures pour l'amélioration de l'enseignement des langues modernes dans les athénées royaux. — Extension des études dans les sections professionnelles, traitements et indemnités d) 25,000 »
	h.	Augmentation de traitements aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, qui seront munis d'un diplôme spécial ou certificat pour cet enseignement e) 2,100 »
	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire 200,000 »
	b.	— Crédit pour minerval permanent 74,000 »
	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordée par l'arrêté royal du 31 mars 1863 64,500 »
87	d.	— Crédit pour suppléments de traitement à titre d'encouragement. 27,000 »
	e.	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs 51,000 »
	f.	Augmentation de traitements aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, se seront munis du diplôme spécial ou certificat pour cet enseignement 4,254 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
100,928	»	100,928	96,928	b) 4,000	»	a) Voir la note annexe n° 4. b) Voir la note annexe n° 5.
72,000	»	72,000	67,000	c) 5,000	»	c) Voir la note annexe n° 6.
507,378	»	507,378	486,528	20,850	»	d) Au Budget de 1874, les Chambres ont accordé le montant du premier quart des traitements et indemnités, soit 6,250 francs. La somme de 25,000 francs représente la totalité, soit une augmentation de 18,750 francs. e) Voir la note annexe n° 7.
417,734	»	417,734	413,500	f) 4,234	»	f) Voir la note annexe n° 7.
1,135,040	»	1,133,040	1,098,956	34,084	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
88	»	Frais de route et de séjour aux professeurs et maitres de gymnastique des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État, pour leur permettre d'aller se former à l'enseignement de la gymnastique dans un cours normal spécial
89	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes
90	a.	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré 200,000 »
	b.	Compléments de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du premier ou du second degré, pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement 2,467 »
91	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne
92	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi
93	»	Traitements de disponibilité
94	»	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions.
»	»	Frais de rédaction du 7 ^{me} rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 40 de la loi du 1 ^{er} juin 1850 sur l'enseignement moyen.) (Pour mémoire)
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.
		CHAPITRE XVII.
		ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.
95	a.	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire. fr. 48,500
	b.	Suppléments de traitement 9,500
96	»	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire
97	»	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires.
98	a.	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités. fr. 114,000 »
	b.	Augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements, munis du certificat spécial ou diplôme pour cet enseignement 12,000 »
99	»	Traitements de disponibilité pour les professeurs des établissements normaux de l'État
100	»	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices.
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,133,040	»	1,133,040	1,098,936	34,084	»	
»	6,403	6,403	»	a) 6,403	»	a) Voir la note annexe n° 6
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
202,467	»	202,467	200,000	b) 2,467	»	b) Voir la note annexe n° 6
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	5,120	5,120	4,920	»	1,100	Diminution résultant du décès de deux professeurs sans emploi.
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
»	»	»	10,000	»	10,000	
1,395,507	9,525	1,405,052	1,575,176	42,936	11,100	
AUGMENTATION fr.				31,836		
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
54,000	»	c) 54,000	54,000	»	»	c) Voir l'annexe n° 8, pour le tableau du personnel de l'inspection ecclésiastique cantonale du 31 décembre 1872.
126,000	»	126,000	114,000	d) 12,000	»	d) Voir la note annexe n° 9.
»	6,370	6,370	6,370	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
307,000	6,370	313,370	301,370	12,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
101	a. b. c. d. e. f. g. h.	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . . fr. 2,000 » Commission centrale de l'instruction primaire 6,000 » Frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices 6,000 » Frais de voyage des inspecteurs provinciaux a) 24,000 » Id. des inspectrices déléguées b) 10,500 » Id. des inspecteurs ecclésiastiq. du culte protestant et du culte israélite. 500 » Supplément d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils c) 30,600 » Indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraord., ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Ministère de la Justice et des écoles d'adultes. 20,400 »	
102	a. b. c. d. e.	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales d) 44,000 » Matériel des établissements normaux de l'État. e) 20,000 » Frais des conférences horticoles des instituteurs 10,000 » Bourses aux élèves institut. et aux élèves institutrices des diverses écoles normales. f) 347,500 » Bourses de noviciat. (Art. 28, § 2, de la loi.) g) 51,700 »	
103	»	Subsides pour construction et acquisition de matériel pour les cours de gymnastique dans les écoles normales agréées (2 ^e moitié)	
104	a. b. c. d. e. f.	Construction de maisons d'école 150,000 » Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. Suppléments de traitement aux instituteurs h) 5,120,000 » Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 25 septembre 1842. . . 50,000 » Subsides en faveur d'écoles gardiennes 75,000 » — des écoles d'adultes 555,262 » Frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. (Exécution de l'art. 24 du règl. génér. du 17 sept. 1866.) 25,000 »	
105	a. b. c. d. e. f.	Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions . . . » Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires 2,000 » Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs. 28,000 » Subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs 25,000 » Secours à d'anciens instituteurs nécessitant ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. i) 40,000 » Supplément de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862. 5,000 »	
»	»	Frais de rédaction du 9 ^{me} rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Pour mémoire.) »	
			TOTAL DU CHAPITRE XVII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
507,000	6,370	513,370	301,370	12,000	»	
120,000	»	120,000	112,000	8,000	»	a) Voir la note annexe n° 10. b) Voir la note annexe n° 11.
453,000	»	453,000	383,000	70,000	e) 3,000	c) Cette somme de 2,500 francs est destinée à accorder de légères augmentations de traitement à quelques inspecteurs cantonniers civils qui y ont des titres par l'ancienneté de leurs services ou par la somme de travail qui leur incombe. Voir le tableau annexe n° 12. d) Voir la note annexe n° 13. e) Diminution résultant de la construction de locaux pour l'école d'application à l'école normale de Liège.
»	7,000	7,000	38,900	»	51,900	f) Voir la note annexe n° 14. g) Voir la note annexe n° 15.
5,775,262	»	5,775,262	5,274,630 89	500,622 11	»	h) Voir la note annexe n° 16.
					55,000	Cette dépense disparaît en 1875.
100,000	»	100,000	123,000	i) 10,000	»	i) Voir la note annexe n° 17.
»	»	»	10,000	»	10,000	
6,755,262	13,370	768,632	6,246,909 80	603,622 11	81,900	
AUGMENTATION. . . . fr.				521,722 11		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVIII.		
a) LETTRES ET SCIENCES.		
106	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale fr. 33,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Gaucet, Denis Sotian et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 10,000 »
	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851. 10,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires et scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses 33,500 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical) 20,000 »
	g.	Publication des documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux 4,500 »
107	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et liquidations extraordinaires, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. 50,500 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 15,000 »
	c.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	e.	— d'un texte explicatif de la carte géologique de Belgique 3,200 »
108	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service
109	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions
110	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.
111	»	— matériel et acquisitions
		A REPORTER. . . . fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
106,000	b) 13,500	119,500	114,500	b) 5,000	»	a) Voir la note annexe n° 18. b) Cette augmentation est destinée à couvrir les frais occasionnés par suite du double concours d'histoire nationale et de sciences morales et politiques qui aura lieu en 1875.
90,500	6,200	96,700	111,700	»	15,000	Ce crédit porté comme charge extraordinaire en 1874, disparaît du Budget de 1875.
18,540	»	18,540	18,540	»	»	
8,060	»	8,060	8,060	»	»	
50,500	»	50,500	50,500	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
325,600	49,700	375,300	353,300	5,000	15,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
112	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	
113	»	— — matériel et acquisitions	
114	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	
115	»	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	
116	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr.	9,000 »
117	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement; de copie, de transport, etc.	8,000 »
118	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	
			TOTAL DU CHAPITRE XVIII. fr.
		CHAPITRE XIX.	
		c) BEAUX-ARTS.	
		<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture, à la gravure, etc.</i>	
	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux communes, aux provinces, aux établissements publics, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art . fr.	100,000 »
	b.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. d)	100,000 »
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique.	20,000 »
119	d.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	10,000 »
	e.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts; aux expositions locales, etc.	15,000 »
	f.	Encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin, ou aux familles d'artistes décédés	9,000 »
	g.	Frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses	6,000 »
120	»	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyés aux expositions.	
			A REPORTER.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
323,600 »	19,700 »	343,300 »	353,300 »	5,000 »	15,000 »	
40,495 »	»	40,495 »	40,495 »	»	»	
15,650 »	20,000 »	35,650 »	35,650 »	»	»	
51,525 »	»	51,525 »	50,725 »	a) 800 »	»	a) Cette somme est destinée à accorder des augmentations réglementaires.
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
38,200 »	»	38,200 »	38,200 »	»	»	
9,000 »	8,000 »	17,000 »	12,000 »	b) 5,000 »	»	b) Cette somme est nécessaire pour pouvoir reprendre notamment l'échange d'archives avec le gouvernement autrichien, ainsi que pour faire face à des frais de copies d'un grand nombre de pièces espagnoles aux archives de Paris, de Lille et de divers dépôts d'Italie.
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	»	Il y a lieu de remarquer que ce crédit avait été réduit depuis 1871 d'une somme de 4,800 francs, de manière qu'il ne s'agit que de rétablir l'ancien chiffre en vue de reprendre les opérations d'échanges momentanément suspendues.
483,170 »	34,700 »	537,870 »	542,070 »	10,800 »	15,000 »	
DIMINUTION. . . . fr.				4,200 »		
c) Voir la note annexe n° 18.						
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	d) Voir le tableau annexe n° 19.
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
280,000 »	»	280,000 »	280,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
121	»	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État, destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien	
	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. fr. 160,000 »	
122	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	10,000 »
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats	16,000 »
	d.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	10,000 »
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	
123	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique	
124	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux élèves desdites écoles	100,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique	7,000 »
125	c.	Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés	8,000 »
	d.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats	8,000 »
	e.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées; dépenses diverses	6,000 »
	f.	Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides	3,000 »
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>	
126	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel	20,773 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance	5,100 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur des musées de peinture et de sculpture	7,200 »
		A REPORTER. fr.	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
280,000	»	280,000	280,000	»	»	
58,655	»	58,655	58,655	»	»	
196,000	»	196,000	196,000	»	»	
85,540	»	85,540	85,540	»	»	
50,793	»	50,793	50,793	»	»	
132,000	»	132,000	122,000	a) 10,000	»	a) Le crédit voté pour 1874 sera à peine suffisant pour faire face aux dépenses ordinaires. Déjà les subsides de plusieurs écoles de musique, notamment de Gand, de Tournai, de Bruges, etc., ont été augmentés cette année. Il y aura lieu d'accorder de nouvelles majorations en 1875, à savoir : pour Mons, Namur, Courtrai, Saint-Josse-ten-Noode, Ath. Anvers, selon toute apparence, devra aussi, ainsi que d'autres écoles en voie d'organisation définitive, recevoir une augmentation de dotation. La somme demandée permettra, d'après des calculs approximatifs, de couvrir ce complément de dépense.
33,075	»	33,075	33,075	»	»	
856,065		856,065	826,065	10,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
127	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue. a) 80,000 »	80,000 »
127	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. 4,135 »	4,135 »
128	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien. 3,450 »	3,450 »
128	d.	Frais d'entretien et de surveillance des locaux du Palais de la rue Ducale; chauffage des locaux habités par le surveillant 3,500 »	3,500 »
129	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel	
129	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue; collection sigillographique	
130	»	<i>Monuments publics.</i>	
130	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
131	a.	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
131	b.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. 54,000 »	54,000 »
132	a.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique. 12,000 »	12,000 »
132	b.	Commission royale des monuments. — Personnel 14,000 »	14,000 »
132	c.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission 6,200 »	6,200 »
132	d.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs 6,000 »	6,000 »
133	»	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments 2,500 »	2,500 »
133	»	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique, adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette commission	
134	»	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	
135	»	Exposition générale des beaux-arts en 1875	
		TOTAL DU CHAPITRE XIX. fr.	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
836,063	»	836,063	826,063	10,000	»	a) Voir la note annexe n° 20.
57,085	34,000	91,085	93,885	»	4,800	
13,200	»	13,200	13,200	»	»	
25,300	3,500	28,800	28,800	»	»	b) Voir le tableau annexe n° 21.
b) 30,000	»	30,000	30,000	»	»	
56,000	10,000	66,000	66,000	»	»	
28,700	»	28,700	28,700	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
»	40,000	40,000	»	40,000	»	
1,038,548	87,500	1,145,848	1,100,648	50,000	4,800	
AUGMENTATION fr.				45,200		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
136	a.	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel 7,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. 5,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 60,000 »
	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses . . 34,000 »
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil 10,000 »
137	»	Académie royale de médecine
TOTAL DU CHAPITRE XX. fr.		
CHAPITRE XXI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
138	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.
TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.		
CHAPITRE XXII.		
139	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
TOTAL DU CHAPITRE XXII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	* CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
116,000	»	116,000	116,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
146,000	»	146,000	146,000	»	»	
Différence. . . . fr.				»		
»	29,532	29,532	29,532	»	»	
»	29,532	29,532	29,532	»	»	
Différence. . . . fr.				»		
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
Différence. . . . fr.				»		

Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 138 à l'art. 2 (Personnel).

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	160	Administration centrale
II.	ib.	Pensions et secours.
III.	ib.	Statistique générale.
IV.	162	Frais de l'administration dans les provinces
V.	166	— dans les arrondissements
VI.	ib	Milice
VII.	168	Garde civique.
VIII.	ib.	Fêtes nationales
IX.	ib.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
X.	ib.	Légion d'honneur et Croix de fer
XI.	170	Agriculture
XII.	172	Voirie vicinale et hygiène publique.
XIII.	ib.	Industrie
XIV.	174	Poids et mesures
XV.	ib.	Instruction publique. — Enseignement supérieur
XVI.	176	— — — moyen
XVII.	178	— — — primaire
XVIII.	182	Lettres et sciences
XIX.	184	Beaux-arts
XX.	190	Service de santé.
XXI.	ib.	Traitements de disponibilité
XXII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
592,444 »	4,000 »	596,444 »	596,444 »	»	»	
59,000 »	»	59,000 »	59,000 »	»	»	
17,500 »	»	17,500 »	17,500 »	»	»	
1,187,599 87	»	1,187,599 87	1,187,599 87	»	»	
365,200 »	»	365,200 »	365,200 »	»	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
38,520 »	»	38,520 »	38,520 »	»	»	
104,000 »	»	104,000 »	104,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
856,775 »	52,500 »	909,275 »	981,875 »	»	72,600 »	
2,185,550 »	»	2,185,550 »	2,185,550 »	»	»	
319,850 »	»	319,850 »	528,041 »	»	8,191 »	
87,300 »	»	87,300 »	85,300 »	2,000 »	»	
1,158,490 »	15,000 »	1,175,490 »	1,155,090 »	18,400 »	»	
1,595,507 »	9,525 »	1,405,032 »	1,575,176 »	51,856 »	»	
6,755,262 »	15,570 »	6,768,652 »	6,246,909 89	521,722 11	»	
485,170 »	54,700 »	557,870 »	542,070 »	»	4,200 »	
1,038,548 »	87,500 »	1,145,848 »	1,100,648 »	45,200 »	»	
146,000 »	»	146,000 »	146,000 »	»	»	
»	29,552 »	29,552 »	29,552 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
16,751,415 87	488,127 »	17,239,542 87	16,705,355 76	619,178 11	84,991 »	
AUGMENTATION. fr.				854,187 11		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Noedaert	Hyacinthe-François . . .	12 mai 1802.	Deuxième commis au Gouvernement provincial de la Flandre occidentale.
2	Vanderveken	Joseph-André	25 oct. 1815.	Directeur de l'école moyenne de l'État à Jodoigne.
3	Lamblé	Gabriel	14 oct. 1811.	Professeur au Conservatoire royal de musique de Bruxelles.
4	Coune	Jean-Louis-Joseph . . .	14 avril 1810.	Ancien préfet des études à l'Athénée royal de d'Anvers.
5	Stallaert	Charles-François	23 sept 1820.	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles et à l'école militaire.
6	Mathieu	Adolphe-Charles-Ghislain .	26 juin 1804.	Conservateur honoraire à la Bibliothèque royale.
7	Delfosse	Julien-André-Florent . .	7 juin 1801.	Huissier-messager au Ministère de l'Intérieur.
8	Massart	Jean-Pierre-Hubert . . .	19 nov. 1700.	Professeur de clarinette au Conservatoire royal de Liège.
9	Fourez	Jean-François	17 mars 1808.	Ancien concierge à l'Athénée de Bruxelles.
10	Loos	Alexandre-Joseph	16 févr. 1813.	Chef de division au Gouvernement.
11	Hardy	Charles-Joseph	14 oct. 1814.	Membre de la députation permanente du conseil provincial du Luxembourg.
12	Laurent	Jean-Louis	9 janv. 1807.	Palefrenier au haras supprimé de l'État . .
13	Schwartz	Nicolas-Joseph	19 nov. 1803.	Professeur ordinaire à l'Université de Liège.
14	Sanders	Joseph-Guillaume	28 sept. 1810.	Directeur de l'école normale de l'État à Anvers.
15	Descamps	François	14 févr. 1799.	Maître de musique à l'école moyenne de Péruwelz.
16	Bourgraff	Pierre	28 juillet 1803.	Professeur ordinaire à l'Université de Liège
17	Massart	Pierre-Joseph	4 juin 1808.	Deuxième commis au Gouvernement provincial de Namur.
18	Versichel	Jacques-Lievin	13 août 1827.	Premier instituteur à l'école moyenne de l'État à Gand
19	Grauls	Louis	16 août 1820.	Professeur à l'Athénée royal de Hasselt . .
20	Artot	Jean-Désiré	24 sept. 1803.	Professeur au Conservatoire royal de Bruxelles.
21	Vanden Bossche	André	14 juillet 1808.	Premier commis au Ministère de l'Intérieur.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1873.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	NOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans. Mojs.						
40	5	1,900 "	1,266 "	Age avancé	28 décemb. 1872.	
35	0	5,580 "	(¹) 1,540 "	Id	27 février 1873.	(1) Il jouit en outre d'une pension de 366 francs, à charge de la caisse de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.
41	3	1,000 "	654 "	Infirmités	Id.	
42	7	6,580 "	(²) 5,586 "	Age avancé	11 mars 1873.	
19	3	4,714 "	2,045 "	Infirmités	27 mars 1873.	(2) Il jouit en outre d'une pension de 800 francs à charge de la caisse de retraite de la ville de Liège.
50	7	5,000 "	2,352 "	Age avancé	23 avril 1873.	
36	8	2,016 "	1,137 "	Id.	20 mai 1873.	
45	8	2,000 "	1,353 "	Id.	6 juin 1873.	
21	5	1,055 "	546 "	Infirmités	19 juin 1873.	
59	5	4,500 "	2,717 "	Id.	24 juin 1873.	
18	"	5,500 "	913 "	Id.	6 juin 1873.	
58	7	1,000 "	593 "	Age avancé	10 juin 1873.	
36	1	7,000 "	7,000 "	Éméritat	10 juillet 1873.	
35	5	4,898 "	(³) 2,541 "	Age avancé	51 octobre 1872.	(3) Il jouit en outre d'une pension de 550 francs à charge de la caisse de prévoyance des insti ^{ts} et prof ^s urbains. (4) Idem de 19 francs idem.
25	9	550 "	(⁴) 166 "	Infirmités	19 juin 1873.	
55	"	7,000 "	7,000 "	Éméritat	Id.	
59	5	1,910 "	1,155 "	Age avancé	23 juillet 1873.	
25	5	2,005 "	(⁵) 755 "	Infirmités	16 avril 1872.	(5) Idem de 23 francs idem.
31	0	5,188 "	(⁶) 1,473 "	Id.	20 mai 1873.	(6) Idem de 213 francs idem.
52	10	1,800 "	909 "	Age avancé	2 juillet 1873.	
35	2	5,865 "	1,972 "	Id.	50 sept. 1873.	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
22	Finaux	Émile-Auguste	15 avril 1815.	Commissaire de l'arrondissement de Tournai.
25	Parmentier	Charles	15 sept. 1810.	Huissier concierge au Gouvernement provincial d'Anvers
24	Roulez	Joseph-Emmanuel Ghislain	6 févr. 1800.	Professeur ordinaire à l'Université de Gand.
25	Lados	Alexis-César	11 oct. 1801.	Id.
26	Fischweiler	Pierre	15 mai 1812.	Huissier à l'administration provinciale du Luxembourg.
27	Dumont	Jean-Hubert-Félix	6 janv. 1822.	Ancien maître de gymnastique à l'école moyenne de Rochefort.
28	Isenbaert	Corneille-Joseph.	11 janv. 1822.	Ancien maître de gymnastique à l'Athénée royal et à l'école moyenne d'Anvers.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

NOMBRE d'années DE SERVICE.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	NOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans. Mois. 12 6	5,800 »	1,115 »	Infirmités	28 novemb. 1873.	
39 1	1,750 »	1,052 »	Id.	Id.	
37 10	8,500 »	8,500 »	Éméritat	Id.	
25 1	7,000 »	5,000 »	Id.	Id.	
36 1	745 »	415 »	Infirmités	25 décemb. 1873.	
23 9	225 »	112 »	Id.	Id.	
26 4	1,865 »	(1) 720 »	Id.	Id.	(1) Il jouit en outre d'une pension de 89 francs à charge de la caisse de retraite de la ville d'Anvers.
TOTAL des 28 pensions . . fr.		58,150 »			

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1873, 255 pensions, montant à fr. 400,700 »
 28 pensions ont été accordées pendant l'année 1873, elles s'élèvent à fr. 58,150 »
 19 pensions se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à 25,006 »

La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de. fr. 55,054 »

De manière qu'au 1^{er} janvier 1874, il y avait à servir 264 pensions, s'élevant à. fr. 442,754 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

NOTE N° II.

Le Département de l'Intérieur s'est, à différentes reprises, adressé à celui des Travaux publics, à l'effet d'obtenir un local convenable pour abriter les collections précieuses du dépôt des poids et mesures. en remplacement de celui qui sert actuellement à cette destination et qui est devenu tout à fait impropre. Ces démarches ont été vaines.

C'est à l'effet de pouvoir louer un local à cette fin, que le crédit de 2,000 francs est sollicité.

ANNEXE N° 3.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

NOTE N° III.

ART. 77. — *Frais de route et de séjour, indemnité de séance des membres :*

1° Des jurys d'examen chargés de conférer les grades académiques.

2° *De la commission chargée d'interroger sur l'allemand, l'anglais et l'italien, les aspirants-boursiers de voyage de l'enseignement supérieur.*

Salaire des huissiers des jurys, et matériel.

Augmentation : 44,100 francs.

Le crédit de 127,000 francs, inscrit depuis plusieurs années au Budget pour pourvoir aux dépenses des jurys d'examen, est tout à fait insuffisant.

Ces dépenses se sont élevées :

En 1871.	. . .	à fr. 129,557 08
En 1872.	. . .	à fr. 141,083 82
En 1873.	. . .	à fr. 156,131 20

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

Aussi des crédits supplémentaires ont dû être réclamés annuellement pour compléter la somme nécessaire. Ces crédits étaient de 15,300 francs en 1872; ils ont été de fr. 29,151 20 c^s en 1873.

En supposant que l'augmentation de dépense, qui a été de 12,000 francs environ, de 1871 à 1872, et de 13,000 francs environ de 1872 à 1873, ne soit que de 7,500 francs de 1873 à 1874, il y aurait lieu de prévoir que la dépense, en 1874, s'élèvera à 163,600 francs, — et, dans les mêmes hypothèses, qu'elle s'élèvera, en 1875, à 171,100 francs; c'est ce dernier chiffre que le Gouvernement propose de porter au Budget.

La modification proposée au libellé de l'article est une conséquence de la mise à exécution de la loi du 30 décembre 1871. Les frais de la commission spéciale dont il s'agit seront très-minimes; ils ne doivent exercer aucune influence sur la détermination du chiffre de la dépense générale.

ANNEXE N° 4.

NOTE N° IV.

Frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'École normale des humanités à Liège. (Personnel, bourse, etc.). 10,000 francs.

Le Gouvernement a donné, dans les notes qui accompagnaient les amendements proposés au Budget de 1874, toutes les explications désirables sur le but qu'il poursuit en instituant une section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes.

En réalité, la section donnera lieu à une dépense annuelle de plus de 10,000 francs; mais nous pensons qu'avec ce dont on peut disposer sur le crédit actuel de l'enseignement normal moyen du 1^{er} degré, la somme demandée suffira, au moins jusqu'à l'époque où il faudra allouer aux élèves ayant obtenu le diplôme final, des bourses de voyage à l'étranger, ce qui ne se présentera que dans quatre ans.

Des 10,000 francs proposés, 5 à 6,000 au maximum serviront à fournir des bourses annuelles de 500 francs (taux égal à celui des bourses de l'École normale), à dix ou douze élèves spéciaux, chiffre qui, dans nos prévisions, sera même difficilement atteint.

Le restant sera consacré à former les traitements et indemnités des professeurs de langues modernes. — Dans le cas où le Gouvernement rencontrerait un homme capable de donner le triple enseignement, on pourrait lui accorder le titre de maître de conférences; on lui allouerait un traitement de 5,000 francs au minimum.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 3.

NOTE N° V.

Frais d'un cours normal à l'usage des professeurs et maîtres de gymnastique des athénées, collèges et écoles moyennes de l'État et des communes. — Jury pour la délivrance d'un diplôme ou certificat de capacité. . . 4,000 francs.

Après avoir organisé un cours normal pour les professeurs des écoles normales primaires, en 1874, le Gouvernement, en vue de réorganiser l'enseignement de la gymnastique dans les établissements d'enseignement moyen soumis au régime de la loi du 1^{er} juin 1830, où les maîtres de gymnastique laissent généralement à désirer, instituera également un cours en faveur des professeurs et maîtres de gymnastique de ces établissements.

Cette mesure, comme celles pour lesquelles l'administration supérieure réclame des crédits dans le présent Budget, a été recommandée par les personnes qui, après avoir étudié l'organisation de l'enseignement de la gymnastique, notamment en Suède et en Allemagne, ont proposé au Gouvernement les dispositions à prendre pour cet enseignement en Belgique.

Le cours se donnera à la section normale d'enseignement moyen à Nivelles; il sera confié à M. le capitaine Docx. Il ne durera qu'un mois. Ce temps d'initiation est jugé suffisant pour des hommes qui sont pour la plupart depuis assez longtemps dans le professorat. D'ailleurs un jury, chargé de délivrer un diplôme ou certificat à ceux qui auront fréquenté le cours, appréciera leur degré de capacité ou d'aptitude. S'ils échouent, ils auront au moins recueilli des notions assez complètes de la méthode pour achever leur instruction par eux-mêmes et ils pourront se représenter, avec plus de chance de succès, à un examen, l'année suivante, sans toutefois que le Gouvernement s'engage à les maintenir en fonctions après un second échec.

Dans la somme de 4,000 francs figurent : 1^o 1,000 francs à allouer à titre d'indemnité à M. le capitaine Docx; 2^o 3,000 francs pour frais du jury.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

ANNEXE N° 6.

NOTE N° VI.

Frais de route et de séjour, indemnités de séances des membres des jurys, institués, en conformité de l'article 37 de la loi du 1^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^e degré, etc., etc. 72,000 francs.

AUGMENTATION. . . . 5,000 —

C'est au Budget de 1873 que, pour la première fois, on a détaché de l'allocation qui figurait au chapitre de l'enseignement supérieur, pour tous les jurys académiques et autres, une somme constituant la part des frais auxquels donnaient lieu les jurys de l'enseignement moyen. Pour déterminer cette somme, on avait pris le relevé des dépenses faites pour ces derniers jurys pendant les cinq dernières années; on avait tenu compte, dans une certaine mesure, de la progression qu'avaient subie les dépenses, et en demandant à la Législature un chiffre de 67,000 francs, on croyait être à même de faire face à tous les besoins, au moins pendant trois ou quatre années, sans avoir à recourir à des demandes de crédits supplémentaires.

Les faits ont déjoué les prévisions. Les inscriptions prises au jury de gradué en lettres qui, pendant quelque temps, avaient suivi une progression lente, ont atteint, en 1873, un chiffre beaucoup plus considérable, et il est à craindre qu'en 1874, le crédit demandé ne soit de nouveau insuffisant.

Voici d'ailleurs un relevé comparatif des inscriptions prises pour le gradué, depuis 1866.

	1866.	1867.	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.
	—	—	—	—	—	—	—	—
Inscrits. .	543	563	649	651	668	670	662	750

On ne devait pas s'attendre, d'après ces chiffres, à ce qu'en 1873 le nombre des récipiendaires dût dépasser 680 à 690 au plus. Or, il est à présumer que, de même qu'en 1868, la nouvelle proportion va se maintenir dès 1874 et qu'elle va aller sans cesse en augmentant.

C'est en vue de cette éventualité qu'on propose de porter le crédit de 67,000 à 72,000 francs.

Il paraît presque superflu de faire remarquer que l'accroissement du chiffre des inscriptions profite au Trésor, et que sous ce rapport les recettes et les dépenses s'équilibrent dans une certaine mesure.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 7.

NOTE N° VII.

Augmentations de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique qui seront munis du diplôme spécial ou certificat pour cet enseignement. 2,100 francs.

Augmentations de traitement aux régents, instituteurs, etc., etc., des écoles moyennes qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, se seront munis du diplôme spécial ou certificat pour cet enseignement. 4,234 francs.

Frais de route et de séjour aux professeurs et maîtres de gymnastique des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État, pour leur permettre d'aller se former à l'enseignement de la gymnastique dans un cours normal spécial. 6,403 francs.

Compléments de subside aux établissements communaux ou provinciaux du 1^{er} et du 2^e degré, pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme spécial ou certificat pour cet enseignement. 2,467 francs.

La première condition nécessaire, si l'on veut améliorer l'enseignement de la gymnastique, c'est d'avoir de bons professeurs; mais il ne suffira pas de créer un cours normal et d'instituer un diplôme; il faut que la position soit relevée; il est désirable surtout qu'on puisse obliger le professeur à travailler pour l'expectative d'une amélioration de position qui sera la sanction du diplôme lui-même.

Ne perdons pas de vue que les professeurs de gymnastique dans nos établissements d'enseignement moyen sont misérablement payés et que l'on ne pourrait raisonnablement exiger d'eux ni un surcroît de travail qui va devenir nécessaire et qui sera assez considérable, ni cet ensemble de qualités que doit avoir un membre du personnel enseignant, quelle que soit la portée de l'instruction qu'on lui confie.

Dans les athénées :

A. De *Bruxelles*, il y a aujourd'hui deux maîtres à qui on attribue 4,000 francs pour chacun.

B. D'*Anvers*, de *Gand*, de *Liège*, le maître n'a que 300 francs.

C. De *Bruges*, de *Mons*, de *Namur*, de *Tournai*, il n'a que 300 francs

D. D'*Arlon* et de *Hasselt*, il n'a que 200 francs.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

On propose de porter ces chiffres; SAVOIR :

A 1,800 francs pour Bruxelles.

A 1,600 — pour Anvers, Gand et Liège.

A 1,400 — pour Bruges, Mons, Namur et Tournai.

A 1,200 — pour Arlon et Hasselt.

Il en résultera pour le Budget une augmentation totale de 12,300 francs, dont les $\frac{2}{3}$ seulement, soit 8,200 francs, seront à la charge de l'État et le tiers restant à la charge des villes.

Dans les écoles moyennes, les traitements varient de 100 à 500 francs. Ils constituent un appoint pour certains régents et instituteurs insuffisamment rémunérés; mais les nécessités de l'enseignement n'y sont pas toujours pour grand'chose. On élèvera le traitement d'une manière uniforme à 750 francs, et ces fonctions, bien qu'accessoires, pourront au moins être réservées à ceux des professeurs qui auront réellement de l'aptitude pour l'enseignement de la gymnastique.

La dépense totale sera de 25,400 francs, dont les $\frac{2}{3}$, soit 16,934 francs, à la charge de l'État.

Dans les collèges communaux, les traitements varient également de 100 à 800 francs; le Gouvernement aidera les communes à accorder 1,000 francs partout, et interviendra pour moitié dans la constitution de la somme nécessaire. Il s'agit pour le Trésor d'une dépense annuelle de 7,425 francs.

Dans les écoles moyennes communales, le traitement le plus élevé est de 425 francs. Le Gouvernement contribuera à assurer à chaque titulaire 600 francs au moins, et comme pour les collèges communaux, interviendra pour la moitié, soit 2,444 francs.

Le cours normal devant se faire pendant les grandes vacances, on suppose qu'à partir du 1^{er} octobre 1875, tous les professeurs et maîtres de gymnastique de l'enseignement moyen seront pourvus du diplôme spécial ou certificat de capacité pour la gymnastique, et qu'on leur attribuera, dès cette date, le nouveau traitement, soit un trimestre ou un quart du traitement annuel, dans le Budget ci-dessus.

Il y aura à allouer aux professeurs et maîtres de gymnastique une indemnité de frais de route et de séjour, pour leur permettre d'aller suivre à Nivelles le cours normal qui doit les conduire à l'obtention du diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement de la gymnastique. La somme de 6,405 francs est destinée à pourvoir à cette dépense.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 8.

TABLEAU du personnel de l'inspection ecclésiastique cantonale, au 31 décembre 1872.

N° D'ORDRE des ressorts.	DATES		DÉSIGNATION DES TITULAIRES.
	DE LA NOMINATION.	DE LA RECONNAISSANCE. par le Gouvernement.	

PROVINCE D'ANVERS

1	17 décembre 1868	30 décembre 1868	Beauvois, Edmond
2	—	—	Lambrechts, Édouard-Henri
3	—	—	Van Meel, Aloïs
4	—	—	Swinnen, P.-Ferdinand
5	—	—	Franck, Jérôme-Pierre-Norbert
6	19 juillet 1871.	31 juillet 1871	Wouters, François

PROVINCE DE BRABANT

1	20 juin 1868	20 juin 1868	Puttemans, Jean-François
2	18 mars 1869	27 mars 1869.	Danis, Pierre.
3	1 ^{er} octobre 1870.	17 octobre 1870.	Nuyts, J.-P.
4	—	—	Donnel, J.-A.
5	8 mars 1862	26 mars 1862.	Bergeys, François
6	10 janvier 1872	26 janvier 1872	Jacobs, J.-C.
7	1 ^{er} mai 1862	21 mai 1862	De Coster, Henri
8	13 octobre 1843	24 octobre 1845.	Van Camp, François
9	20 octobre 1866	9 novembre 1866	Van Assche, Benoît.
10	6 février 1871.	22 février 1871	Dusauroy, G.-A.-G
11	22 février 1864	14 mars 1864.	Lebrun, Benoît-Joseph.
12	21 avril 1870	30 avril 1870.	De Munter, Jean-Baptiste.
13	2 avril 1868	17 avril 1868.	Winnen, Jean-Philippe-Félix

(a) M. Verhoustraeten était chargé de l'inspection de toutes les écoles de la ville de Bruxelles.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

avec indication des mutations survenues dans le courant de la 10^{me} période triennale.

FONCTIONS QU'ILS EXERCENT EN DEHORS DE L'INSPECTION, ET RÉSIDENCES.	CANTONS OU DOYENNÉS pour LESQUELS ILS ONT ÉTÉ NOMMÉS.	DÉSIGNATION DES ANCIENS TITULAIRES et motif DE LEUR REMPLACEMENT.
---	---	---

(DIOCÈSE DE MALINES).

Aumônier de l'Athénée royal, à Anvers. . .	Les cantons d'Anvers, de Contich et de Wilryck.	
Directeur des écoles communale d'Oorderen.	— d'Eeckeren, de Brecht et de Santhoven.	
Directeur du couvent des sœurs de la charité à Willebroeck.	— de Malines et de Puers.	
Directeur du couvent des Ursulines, à Wavre-Notre-Dame.	— de Lierre, de Duffel et de Heyst-op-den-Berg.	
Directeur du couvent des chanoinesses du St-Sépulcre, à Turnhout.	— de Turnhout, d'Arendonck et de Hoogstraten	
Curé du Béguinage, à Hérenthals . . .	— de Hérenthals, de Moll et de Westerloo.	De Ridder, J.-D., curé du Béguinage, à Hérenthals, appelé à d'autres fonctions.

(DIOCÈSE DE MALINES).

Curé-doyen, à Aerschot	Le doyenné d'Aerschot.	
— à Assche	— d'Assche.	
Curé de St-Gudule, à Bruxelles. . . .	Partie septentrionale du doyenné de Bruxelles.	Verhoustraeten, L.-J.-Dominique, curé-doyen, à Bruxelles, décédé (a).
Curé de St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles.	Partie méridion. du doyenné de Bruxelles.	
Curé-doyen, à Diest.	Le doyenné de Diest.	
Curé, à Beauvechain	Le canton de Jodoigne.	Hamoir, N.-A., curé, à Beauvechain, décédé.
Curé-doyen, à Hal	Le doyenné de Hal.	
— à Lombeek-Notre-Dame	— de Leeuw-St-Pierre.	
Desservant de la paroisse St-Michel, à Louvain.	— de Louvain.	
Directeur de l'Institut de l'Enfant-Jésus, à Nivelles.	— de Nivelles	Moreau, V.-L.-D., curé-doyen, à Nivelles, démissionnaire.
Curé-doyen, à Perwez.	— de Perwez.	
— à Tirlemont	— de Tirlemont.	De Brouwer, Th.-Corneille, curé-doyen, Tirlemont, décédé.
— à Uccle	— d'Uccle.	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

Nos d'ORDRE des ressorts.	DATES		DÉSIGNATION DES TITULAIRES.
	DE LA NOMINATION.	DE LA RECONNAISSANCE par le Gouvernement.	
14	28 juin 1865	20 juillet 1865	Teerlinck, Charles (a).
15	4 avril 1851	2 mai 1851	Pitsaer, Guillaume-Jacques
16	5 janvier 1871	30 janvier 1871	Ronsmans, P.-J.-Fr.

PROVINCE DE FLANDRE OCCI

1. 1 ^{er} cercle.	4 janvier 1868	27 janvier 1868 (*)	Schipman, J.-B.-Pascal
	16 décembre 1871	28 février 1872	
2 ^e cercle.	18 octobre 1872	30 octobre 1872	Verstraeten, A.-A.
2.	10 décembre 1871.	28 février 1872	Roelandts
3. 1 ^{er} cercle.	—	—	De Meester
2 ^e cercle.	25 juin 1855	25 juillet 1855 (*)	Meersseman, Léon
	16 décembre 1871	28 février 1872	
4. 1 ^{er} cercle	24 mars 1865	20 avril 1865 (*)	Monstrul, Henri-Amand
	16 décembre 1871	28 février 1872	
2 ^e cercle	—	28 février 1872	Houtave
5. 1 ^{er} cercle.	—	—	Lefèvre.
2 ^e cercle	—	—	Delbaere
6	—	—	De Houck

PROVINCE DE FLANDRE ORIEN

1	18 mars 1855	31 mars 1855.	De Blicck, Charles
2	19 octobre 1870	17 novembre 1870	De Cock, Théodore-Antoine
3	27 avril 1858	2 juin 1858	Mortiers, Charles
4	2 septembre 1870	29 septembre 1870	De Brabander, Louis-Antoine.
5	16 décembre 1866	28 janvier 1867	Ciamberlani, François-Xavier-Cajétan

(a) M. Teerlinck, C., a été remplacé les 30 septembre-28 octobre 1873, par M. Reyntens, J.-G.-T., directeur du convent d'Erps-Querbs, pour l'inspection des écoles du canton de Vilvorde, et par M. Van Roey, P.-J., Melchior, aumônier à l'école militaire à Bruxelles, pour l'inspection des écoles du canton de Saint-Josse-ten-Noode.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

FONCTIONS QU'ILS EXERCENT EN DEHORS DE L'INSPECTION, ET RÉSIDENCES.	CANTONS OU DOYENNÉS pour LESQUELS ILS ONT ÉTÉ NOMMÉS.	DÉSIGNATION DES ANCIENS TITULAIRES et motif DE LEUR REMPLACEMENT.
Curé-doyen, à Steenockerzeel	Le doyenné de Vilvorde.	
— à Wavre	— de Wavre.	
Directeur du pensionnat des Ursulines, à Londerzeel.	Le canton de Wolverthem	Mangelschots, Ch.-Fr., curé-doyen, à Pueris, démissionnaire

DENTALE (DIOCÈSE DE BRUGES).

Directeur des frères de la Charité, à Bruges.	Les cinq cantons de Bruges (circonscription ancienne), moins six communes voisines d'Ostende.	Meersseman, Léon, appelé à l'inspection du 3 ^e ressort, 2 ^e cercle.
Abbé et professeur au collège patronné d'Ostende.	Les cantons de Ghustelles et d'Ostende, plus six communes détachées des can- tons de Bruges.	Bettenhof, Ph.-Jacques, appelé à d'autres fonctions.
Principal du collège de Thielt	Les cantons de Thielt, de Ruysselede, de Meulebeke, d'Iseghem, d'Ardoye et d'Oost-Roosebeke (b).	Schipman, J.-P. Pascal, appelé à l'inspec- tion du 1 ^{er} ressort, 1 ^{er} cercle.
Principal du collège de Furnes	Les cantons de Furnes et de Nieuport . .	Cavereel, Ferd., desservant, à Reninghe, appelé à d'autres fonctions.
Professeur de pédagogie, à l'école nor- male de Thourout.	Les cantons d'Hoogledo, de Dixmude et de Thourout.	Rosseel, Casimir-Ambroise, desservant, à Loo, appelé à d'autres fonctions.
Professeur au collège de Poperinghe . .	Les cantons de Poperinghe et d'Haringhe.	
Principal du collège d'Ypres	Les cantons d'Ypres, d'Elverdinghe et de Plasschendaele.	Monstrul, Henri-Amand, qui conserve l'insp ⁿ des cantons de Poperinghe et d'Haringhe.
Principal du collège de Menin	Les cantons de Menin, de Wervicq et de Messines.	Van der Meersch, Modeste, curé, à Woesten, appelé à d'autres fonctions.
Professeur au collège de Roulers	Les cantons de Roulers et de Moorsele . .	Id.
Principal du collège de Courtrai	Les cantons de Courtrai, d'Harlebeke et d'Avelghem (b).	Parmentier, Ferd.-Jacques, prof ^r au collège, de Courtrai, appelé à d'autres fonctions.

TALE (DIOCÈSE DE GAND).

Curé-doyen, à Alost	Les deux cantons d'Alost (circonscription ancienne)	
— à Ninove	Les cantons de Ninove et de Herzele . .	De Haerne, Aug.-Denis-Martin, curé-doyen, à Ninove, décédé.
— à Renaix	— d'Audenarde et de Renaix.	
Directeur de l'école normale de St-Nicolas.	— de St-Nicolas et de St-Gilles (Waes).	Vanden Steene, Brunon, directeur de l'école normale de St-Nicolas, démissionnaire.
Prêtre, à Beveren (Waes).	— de Beveren et de Taniise.	

(b) A la date des 31 mars-22 avril 1875, le canton d'Iseghem, qui faisait partie du 2^e ressort (titulaire : M. Roelands), a été placé dans le 6^e ressort (titulaire : M. De Houck).

* La première date est celle de la première nomination, en qualité d'inspecteur ecclésiastique cantonal. La seconde date est celle de la désignation du titulaire pour l'inspection du ressort tel qu'il se compose actuellement.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'ORDRE des ressorts.	DATES		DÉSIGNATION DES TITULAIRES.
	DE LA NOMINATION.	DE LA RECONNAISSANCE par le Gouvernement.	
6	27 juin 1866	25 juillet 1866 (*)	Debbaudt, Augustin-Désiré
	14 décembre 1867.	20 janvier 1868	
7	5 avril 1865	28 avril 1865 (*)	Devos, François
	14 décembre 1867	20 janvier 1868	
8	24 juillet 1865.	30 août 1865.	Claessens, Charles
9	30 septembre 1872	29 octobre 1872.	Van Loo, Jean-Baptiste
10	6 mars 1865	15 avril 1865.	Van Scheerdyck, Jean-Théodore
11	15 décembre 1866.	28 janvier 1867 (*)	Roegiers, Jean-Isidore.
	30 septembre 1872	29 octobre 1872.	
12	2 septembre 1870	29 septembre 1870	D'Hondt, Frédéric
15	24 juillet 1865.	29 août 1865.	De Loose, Jean-Constantin

PROVINCE DE HAINAUT

1	5 décembre 1845.	31 janvier 1844	Delcœillerie, Hippolyte
2	15 novembre 1860.	27 novembre 1860	Berte (a)
3	5 décembre 1843	31 janvier 1844	André, Célestin-Léopold-Joseph.
4	15 décembre 1858.	31 décembre 1858	Sporeq, Jean-Baptiste
5	11 décembre 1866	16 janvier 1867 (*)	Petit (a)
	5 novembre 1871	20 novembre 1871	
6	16 octobre 1865	21 novembre 1865	Delcoigne, Théodulphe.
7	1 ^{er} juin 1870	18 juin 1870	Wattecamps, Clément.
8	24 septembre 1860	30 septembre 1860	François, Jules-César (b)
9	10 août 1869	30 août 1869	Gondry (a).
10	5 mars 1867	27 mars 1867.	Bourette
11	17 décembre 1861.	31 décembre 1861	Gœwie, P.

(a) A la date des 26 septembre-20/25 octobre 1875, M. Berte, C.-L.-J., cure-doyen à Boussu, a été désigné pour remplacer, dans l'inspection du canton de Boussu, M. Petit, décédé; M. Gondry, curé-doyen à Ath, a remplacé M. Berte, pour l'inspection du canton d'Ath, et M. Lafontaine, curé-doyen à Chièvres, a remplacé M. Gondry, pour l'inspection du canton de Chièvres.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

FONCTIONS QU'ILS EXERCENT EN DEHORS DE L'INSPECTION, ET RÉSIDENCES.	CANTONS OU DOYENNÉS pour LESQUELS ILS ONT ÉTÉ NOMMÉS.	DÉSIGNATION DES ANCIENS TITULAIRES et motif DE LEUR REMPLACEMENT.
Ancien professeur au collège de Lokeren, à Eecloo.	Les cantons d'Eecloo, d'Assenede, de Caprycke et de Waerschoot.	
Chanoine, à Gand	Les 4 cantons de Gand (circonscription ancienne), les cantons de Nazareth et d'Oosterzele.	
Curé-doyen, à Deynze	Les cantons de Deynze et de Cruyshautem.	
Ancien directeur de l'école moyenne de Deynze, à Oubraken.	— de Grammont, de Nederbrakel et de Sottegem.	Roegiers, Jean-Isidore, curé-doyen, à Sottegem, appelé à l'inspection du canton d'Hoorebeke-S ^{te} -Marie.
Curé, à Knesselaere	— de Nevele et de Somergem.	
Curé-doyen, à Sottegem	Le canton d'Hoorebeke-S ^{te} -Marie	Teurrekens, Pierre, professeur au collège de Grammont, appelé à d'autres fonctions.
Desservant, à Saffelaere	Les cantons de Lokeren, d'Evergem et de Loochristy.	Albrecht, E.-J., professeur à l'école normale de St-Nicolas, démissionnaire.
Curé-doyen, à Termonde	— de Termonde, de Wetteren, de Hamme et de Zele.	

(DIOCÈSE DE TOURNAY).

Chanoine, professeur au séminaire de Tournay.	Le canton d'Antoing.	
Curé, à Brugelette	— d'Ath.	
Curé, à Beaumont	— de Beaumont.	
Abbé, économe au séminaire de Bonne-Espérance.	— de Binche.	
Curé-doyen, à Boussu	— de Boussu	Legrain, Casimir, curé-doyen, à Boussu, démissionnaire.
— à Celles	— de Celles.	
— à Charleroi	— de Charleroi.	Raoult, Vincent, curé-doyen, à Charleroi, décédé.
Curé de la ville basse de Charleroi	— de Châtelet.	
Curé-doyen, à Chièvres	— de Chièvres.	
— à Chimay	— de Chimay.	
— à Dour	— de Dour.	

(b) M. François, Jules-César, a été remplacé, les 23-30 janvier 1875, par M. Eggers, H., curé à Lambusart.

(c) Voy. la note de la p. 208.

(*) La première date est celle de la première nomination, en qualité d'inspecteur ecclésiastique cantonal. La seconde date est celle de la désignation du titulaire pour l'inspection du ressort tel qu'il se compose actuellement.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'ORDRE des ressorts.	DATES		DÉSIGNATION DES TITULAIRES.
	DE LA NOMINATION.	DE LA RECONNAISSANCE par le Gouvernement.	
12	15 mai 1805	30 mai 1805	Deblander, François
13	4 avril 1862	25 avril 1862	Sauvage, Valentin (a)
14	15 juillet 1861	30 juillet 1861	Claus, Charles-Louis
15	12 décembre 1864	30 décembre 1864	Lambert, N.
16	16 octobre 1865	25 novembre 1865	Dubois, Amand
17	30 octobre 1856	29 novembre 1856	Ponceau, Urbain.
18	5 mars 1867	27 mars 1867.	Joachim
19	7 janvier 1869	30 janvier 1869	Vray, Jean-Baptiste (b)
20	3 novembre 1871	20 novembre 1871	Vanelegem.
21	10 juillet 1862.	26 juillet 1862	Devroede, Benoit
22	16 mai 1852	20 septembre 1852	Maroquin, Jean-Baptiste
23	13 décembre 1858	31 décembre 1858	Baudelet, Louis
24	5 mars 1867	27 mars 1867.	Delaunois
25	3 janvier 1870	25 janvier 1870	Leblois, D.
26	—	—	Creteur, Jean-Baptiste
27	—	—	De Wouters, J.
28	5 décembre 1843.	31 janvier 1844	Martin, Emmanuel.
29	30 octobre 1856	20 novembre 1856	Marcq, Émile-Léopold.
30	16 octobre 1865	21 novembre 1865	Blervacq, Jean-Baptiste

PROVINCE DE LIÈGE

1	20 octobre 1862	12 novembre 1862	Leloup, Charles
2	10 juillet 1868.	28 septembre 1868	Féron, Ferdinand-Eugène.
3	7 novembre 1872	20 novembre 1872	Vander Hallen, Arnold.

(a) A la date du 15-30 septembre 1873, M. Lepers, G.-B., curé-doyen, à Ellezelles, a remplacé, pour l'inspection du canton de Flobezq, M. Sauvage, décédé.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

FONCTIONS QU'ILS EXERCENT EN DEHORS DE L'INSPECTION, ET RÉSIDENCES.	CANTONS OU DOYENNÉS pour LESQUELS ILS ONT ÉTÉ NOMMÉS.	DÉSIGNATION DES ANCIENS TITULAIRES et motif DE LEUR REMPLACEMENT.
Abbé, professeur au collège d'Enghien. . .	Le canton d'Enghien.	
Curé, à Celles	— de Flobecq.	
— à Trazegnies	— de Fontaine-l'Évêque.	
— à Herquegies	— de Frasnes-lez-Buissenal.	
Curé-doyen, à Fleurus.	— de Gosselies.	
— à Lens.	— de Lens.	
Curé, à Ghoy.	— de Lessines.	
— à Beclers	— de Leuze.	
Curé-doyen, à Merbes-le-Château . . .	— de Merbes-le-Château . . .	Petit, curé-doyen, appelé à l'inspection du canton de Boussu.
Aumônier militaire, à Mons	Les cantons de Mons (sections du nord et du sud).	
Curé-doyen, à Frameries	Le canton de Pâturages.	
Curé, à Bury.	— de Péruwelz.	
— à Wadelincourt	— de Queyaucamps.	
Prêtre, à Jolimont (Haine-St-Paul). . .	— du Rœulx	Cuvelier, Ch.-Aug., curé, à Thieu, démissionnaire.
Curé-doyen, à Senefte.	— de Senefte	De Tournai, F., curé, à Manage, décédé.
Chanoine, à Braine-le-Comte.	— de Soignies	Moreau, Zacharie, curé, à Horruës, démissionnaire.
Curé-doyen, à Templeuve.	— de Templeuve.	
Desservant, à Lobbes	— de Thuin.	
Chanoine, à Tournay	Les cantons de Tournay (rive droite et rive gauche de l'Escaut).	

(DIOCÈSE DE LIÈGE).

Abbé, à Liège	Les quatre cantons de Liège (circonscription ancienne).	
Curé-doyen, à Glons	Le canton de Glons.	
— d'Aubel	— d'Aubel (sauf les communes allemandes).	Broeis, Jacques, curé, à Aubel, démissionnaire.

(b) A la date des 23 septembre-20 octobre 1873, M. l'abbé Guillaume, principal du collège de Leuze, a été désigné pour remplacer, dans l'inspection du canton de Leuze, M. Vray, J.-B., curé à Beclers.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

Nos d'ORDRE des ressorts.	DATES		DÉSIGNATION DES TITULAIRES.
	DE LA NOMINATION.	DE LA RECONNAISSANCE. par le Gouvernement.	
4	17 octobre 1868	21 octobre 1868	Rulot, Martin-Nicolas
5	30 décembre 1843.	8 février 1844	Hubert, François-Joseph (a).
6	2 septembre 1868	28 septembre 1868	Warzée, Henri-Joseph.
7	9 novembre 1860	30 novembre 1860	Klausener, François-Joseph-André.
8	14 septembre 1868	28 septembre 1868	Denis, Isidore
9	25 novembre 1870	30 novembre 1870	Oiban, G.-J.
10	6 décembre 1854.	25 décembre 1854	Delruelle, Jean-Joseph.
11	12 juillet 1865.	27 août 1865.	Kerkhofs, Pie-Philippe-Charles
12	28 juin 1871	20 juillet 1871	Heuschen, Denis.
13	30 décembre 1843	—	Degageur, Louis-Joseph (b)
14	—	—	Lagasse, Nicolas-Simon
15	30 décembre 1844	15 février 1845	Tichon, Jean.
16	4 mai 1871	25 mai 1871	Rousseau, J.-F.-J.
17	12 janvier 1866	24 février 1866	Huynen, Guillaume.
18	25 octobre 1856	28 octobre 1856	Nyssen, Jean-Joseph
19	—	—	Jacquemin, Georges-Eustache
20	28 novembre 1871	23 décembre 1871	Grenier, Louis.
21	31 août 1854	25 septembre 1854	Defosse, Léonard-Joseph.

PROVINCE DE LIMBOURG

1	30 octobre 1861	25 novembre 1861	Vandensavel, Martin (c)
2	28 juin 1860	18 juillet 1860	Neven, Martin

(a) A la date des 9-29 mai 1873, M. Heinen, Jacques, curé-doyen de Saint-Georges, a été désigné pour remplacer, dans l'inspection du canton de Bodegnée, M. Hubert, F.-J., démissionnaire.

(b) A la date des 5-23 octobre 1873, M. Brouckaert, L.-J., curé-doyen de Nandrin, a été désigné pour remplacer, dans l'inspection du canton de Nandrin, M. Degageur, L.-J., démissionnaire.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

FONCTIONS QU'ILS EXERCENT EN DEHORS DE L'INSPECTION, ET RÉSIDENCES.	CANTONS OU DOYENNÉS pour LESQUELS ILS ONT ÉTÉ NOMMÉS.	DÉSIGNATION DES ANCIENS TITULAIRES et motif DE LEUR REMPLACEMENT.
Curé-doyen à Couthuin	Le canton de Héron.	
Curé, à St-Georges.	— de Bodegnée.	
Curé-doyen, à Hannut	— d'Avennes.	
— à Herve	— de Herve.	
— à Hozémont.	— de Hollogne-aux-Pierres.	
— à Harzé	— de Ferrières.	Rodberg, Paul-Aug., curé-doyen, à Ferrières, démissionnaire.
— à Huy.	— de Huy.	
— à Landen	— de Landen.	
— à Limbourg.	— de Limbourg et les communes allemandes d'Aubel.	Bruns, Jean, curé, à Limbourg, appelé à d'autres fonctions.
Curé, à Nandrin.	— de Nandrin.	
— à Seraing	— de Seraing.	
Curé-doyen, à Soumagne.	— de Fléron.	
— à Spa	— de Spa	Maréchal, Servais-Joseph, curé-doyen, à Spa, décédé.
— à Sprimont	— de Louveigné.	
— à Stavelot	— de Stavelot.	
— à Verviers	— de Verviers.	
— à Visé.	— de Visé	Peeters, Ph.-Jacq., curé-doyen à Visé, appelé à l'insp ⁿ du cant ⁿ de Tongres (Limbourg).
— à Waremme.	— de Waremme.	

(DIOCÈSE DE LIÈGE).

Curé-doyen, à Beeringen.	Le canton de Beeringen.
— à Bilsen	— de Bilsen.

(c) A la date des 15 février 24 mars 1874, M. Gielen, J.-Renier, curé-doyen de Beeringen, a été désigné pour remplacer, dans l'inspection du canton de Beeringen, M. Vandensavel, Martin, décédé.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'ORDRE des ressorts.	DATE		DÉSIGNATION DES TITULAIRES.
	DE LA NOMINATION.	DE LA RECONNAISSANCE par le Gouvernement.	
3	25 octobre 1856	28 octobre 1856	Cuypers, Pierre-Jean
4	3 août 1863	14 août 1863	Vanderryst, Guillaume-Lambert.
5	12 juillet 1865.	31 juillet 1865	Moons, Ferdinand
6	31 janvier 1855	16 février 1855	Haubrechts, Martin.
7	29 avril 1868	15 mai 1868	Peeters, Jean-Louis.
8	30 décembre 1843	8 février 1844	Cartuyvels, Guillaume-Louis.
9	—	—	Henrotte, Jean
10	2 septembre 1868	28 septembre 1868 (*)	Peeters, Ph.-Jacques
	28 novembre 1871	25 décembre 1871	
11	12 juillet 1865.	31 juillet 1865	Polus, Jean-Albert.
12	3 août 1863	28 août 1863.	Belien, Charles-Hubert.
13	27 octobre 1863	14 novembre 1863	Lenaerts, Guillaume-Arnold

PROVINCE DU LUXEMBOURG

1	7 juin 1866	28 juin 1866	Gaspar, Jean-Henri.
2	19 janvier 1858	31 janvier 1858	Raths, Mathias
3	14 septembre 1858	8 octobre 1858 (*)	Fraselle, H.-J
	25 mai 1871	31 mai 1871	
4	8 juin 1858	28 juillet 1858	Jacobs, Honoré
5	19 novembre 1869	29 novembre 1869	Dereppe, François-Joseph.
6	20 septembre 1866	25 octobre 1866	Bailly, Auguste-Victor.
7	23 novembre 1870	30 novembre 1870	L'hommel, J.-F.-F.-A.
8	15 juin 1868	25 juin 1868	Knepper, Albert-Charles
9	21 septembre 1866	8 octobre 1866	Jacob, Jean-François
10	23 juin 1871	20 juin 1871	Remy, Jean-Louis

(*) La première date est celle de la première nomination, en qualité d'inspecteur ecclésiastique cantonal. La seconde date est celle de la désignation du titulaire pour l'inspection du ressort tel qu'il se compose actuellement.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

FONCTIONS QU'ILS EXERCEMENT EN DEHORS DE L'INSPECTION, ET RÉSIDENCES.	CANTONS OU DOYENNÉS pour LESQUELS ILS ONT ÉTÉ NOMMÉS.	DÉSIGNATION DES ANCIENS TITULAIRES et motif DE LEUR REMPLACEMENT.
Curé-doyen, à Hamont.	Le canton d'Achel.	
— à Hasselt.	— de Hasselt.	
— à Herck-la-Ville	— d'Herck-la-Ville.	
— à Looz	— de Looz.	
— à Peer	— de Peer.	
— à Saint-Trond	— de Saint-Trond.	
— à Mechelen-sur-Meuse.	— de Mechelen-sur-Meuse.	
— à Tongres	— de Tongres.	Reynaertz, Jean-Léonard, curé-doyen, à Tongres, décédé.
— à Maeseyck	— de Maeseyck.	
— à Brée	— de Brée.	
— à Vlytingen	— de Sichen-Sussen-et-Bolre	

(DIOCÈSE DE NAMUR).

Curé-doyen, à Arlon	Le doyenné d'Arlon (St-Martin).	
— de St-Donat, à Arlon.	— — (St-Donat).	
— à Bastogne	— de Bastogne	Houba, Ch.-J., curé-doyen, à Bastogne, appelé à l'insp ^e du doyenné de Dinant (Namur).
— à Bertrix.	— de Bertrix (Paliseul).	
— à Bouillon	— de Bouillon.	
— à Durbuy.	— de Durbuy.	
— à Étalle	— d'Étalle	Sosson, P.-A., curé-doyen, à Étalle, appelé à l'inspection du doyenné de Neufchâteau.
— à Fauvillers.	— de Fauvillers.	
— à Florenville	— de Florenville.	
— à Houffalize	— de Houffalize.	Fraselle, H.-J., curé-doyen, à Houffalize, appelé à l'inspect ^e du doyenné de Bastogne.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'ORDRE des ressorts.	DATES		DÉSIGNATION DES TITULAIRES.
	DE LA NOMINATION.	DE LA RECONNAISSANCE par le Gouvernement.	

PROVINCE DE LUXEMBOURG

11	16 septembre 1870	27 septembre 1870	Viance, E.-J.
12	8 avril 1868	21 avril 1868	Louis, Melchior-Ferdinand-Joseph.
13	2 décembre 1853	25 décembre 1853	Thiry, Jean-Joseph.
14	25 avril 1868	11 mai 1868	Eicher, Pierre.
15	0 septembre 1871	28 septembre 1871	Convert, Jean-Baptiste.
16	19 avril 1864	14 mai 1864 (*)	Sosson, P.-A.
	18 novembre 1870	30 novembre 1870	
17	17 mars 1871	20 mars 1871	Poitoux, Jean-Baptiste-Hubert (a)
18	9 février 1860	27 février 1860	Paquet, Hippolyte-Joseph
19	0 septembre 1871	28 septembre 1871	Bonne-Compagnie, J.-J.
20	16 juillet 1850.	20 août 1850	Fostic, Jean-Henri
21	18 septembre 1855	23 septembre 1855	Dufoing, Jean-Baptiste

PROVINCE DE NAMUR

1	30 décembre 1843	31 janvier 1844	Courtoy, Léonard-Joseph
2	30 avril 1868	22 mai 1868	Duculot, Jean-Joseph-Ghislain
3	27 juillet 1870.	24 août 1870	Piron, V.-C.-J.
4	19 avril 1866	15 mai 1866	Lambert, Hubert-Joseph
5	14 mars 1856	29 mars 1856	Houba, Charles-Joseph.
	23 mai 1871	31 mai 1871	
6	18 novembre 1850	30 novembre 1850.	Bruskin, Jean-Louis-Constant-Joseph
7	30 décembre 1843.	31 janvier 1844	Lator, Jean-Joseph (b)
8	17 mars 1871	30 mars 1871	Otte, B.-J.-A

a) A la date des 18-30 mars 1873, M. Rigaux, N.-Félicien, curé-doyen de Nives, a été désigné pour remplacer, dans l'inspection des écoles du doyenné de ce nom, M. Poitoux, J.-B.-Hubert, décédé.

b) A la date des 4-20 juin 1873, M. Morenu, J.-B.-J.-J., desservant à Saint-Gérard, a été désigné pour remplacer, dans l'inspection des écoles du doyenné de Fosses, M. Lator, J.-J., démissionnaire.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

FONCTIONS QU'ILS EXERCENT EN DEHORS DE L'INSPECTION, ET RÉSIDENCES.	CANTONS OU DOYENNÉS pour LESQUELS ILS ONT ÉTÉ NOMMÉS.	DÉSIGNATION DES ANCIENS TITULAIRES et motif DE LEUR REMPLACEMENT.
---	---	---

(DIOCÈSE DE NAMUR).

Curé-doyen à Laroche	Le doyenné de Laroche	Hockay, Richard, curé-doyen, à Laroche, démissionnaire.
— à Marche	— de Marche.	
Desservant, à Érezée	— de Melreux (Érezée).	
Curé-doyen, à Messancy	— de Messancy.	
— à Nassogne	— de Nassogne	Bechet, H., curé-doyen, à Nassogne, démissionnaire.
— à Neufchâteau	— de Neufchâteau	Chenot, Jean-Joseph, curé-doyen, à Neufchâteau, décédé.
— à Nives	— de Nives (Sibret).	Germain, Guil.-Joseph, curé-doyen, à Nives, démissionnaire.
— à St-Hubert	— de St-Hubert	
— à Vielsalm	— de Vielsalm	Delcommune, Jean-Joseph, curé-doyen, à Vielsalm, démissionnaire.
— à Virton	— de Virton.	
— à Wellin	— de Wellin.	

(DIOCÈSE DE NAMUR).

Curé-doyen, à Andenne	Le doyenné d'Andenne.	
Chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, curé-doyen à Beauraing.	— de Baronville (Beauraing).	
Curé-doyen, à Ciney	— de Ciney	Godfrin, Auguste-Joseph, curé-doyen, à Ciney, décédé.
— à Couvin	— de Couvin.	
— à Dinant	— de Dinant.	Roubaux, Pierre-Augustin, curé-doyen, à Dinant, démissionnaire.
— à Florennes	— de Florennes.	
— à Fosses	— de Fosses.	
— à Gembloux	— de Gembloux	Rondeau, Louis-Adolphe, desservant, à Sombreffe, démissionnaire.

(*) La première date est celle de la première nomination, en qualité d'inspecteur ecclésiastique cantonal. La seconde date est celle de la désignation du titulaire pour l'inspection du ressort tel qu'il se compose actuellement.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'ORDRE des ressorts.	DATES		DÉSIGNATION DES TITULAIRES.
	DE LA NOMINATION.	DE LA RECONNAISSANCE. par le Gouvernement.	
9	4 avril 1862	25 avril 1862	Beguin, Jacques-Benoni
10	19 novembre 1860	20 novembre 1860	Defosse, Jean-Baptiste.
11	29 septembre 1863	24 octobre 1863	Poncelet, Jean-Joseph
12	30 octobre 1869	17 novembre 1869	Cousot, Pierre-Augustin
13	30 décembre 1843	31 janvier 1844	Briquet, Georges-Joseph
14	23 novembre 1858	30 novembre 1858.	Yiroux, Pierre-Joseph
15	16 février 1858	27 février 1858	Lambert, Charles-Joseph
16	25 février 1865	26 mars 1865	Manise, Amand-Joseph-Désiré

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

FONCTIONS QU'ILS EXERCENT EN DEHORS DE L'INSPECTION, ET RÉSIDENCES.	CANTONS OU DOYENNÉS pour LESQUELS ILS ONT ÉTÉ NOMMÉS.	DÉSIGNATION DES ANCIENS TITULAIRES et motif DE LEUR REMPLACEMENT.
Curé-doyen, à Havelange. — à Leuze — à Louette-St-Pierre Curé-archiprêtre, à Namur Chanoine, à Philippeville Curé-doyen, à Rochefort — à Walcourt — à Wierde	Le doyenné d'Havelange. — de Leuze (Eghezée). — de Louette-Saint-Pierre (Gedinne). — de Namur (canton de Namur, nord). — de Philippeville. — de Rochefort. — de Walcourt. — de Wierde (Namur, sud).	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 9.

NOTE N° IX.

Ainsi qu'on l'a dit en justifiant la demande d'un crédit pour augmenter les traitements des professeurs et maîtres de gymnastique dans les établissements d'enseignement moyen de l'État, il ne suffira pas d'instituer un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement de la gymnastique; il faudra donner une sanction à ce diplôme, et cette sanction c'est la position pécuniaire à laquelle il donne droit.

Dans les écoles normales plus qu'ailleurs, il importe d'avoir des professeurs instruits, ayant du tact et de l'éducation. Il n'en est pas un qui n'ait une action sur cette formation de l'instituteur qui est le but essentiel de l'établissement. Il est de toute nécessité d'éviter que la modicité des traitements soit un motif de remettre aux mêmes mains, comme cela se fait généralement aujourd'hui, et la surveillance, par exemple, et un cours comme celui de la gymnastique, que l'on s'est habitué par là même à considérer comme accessoire.

On estime qu'il faut accorder 2,000 francs au professeur de gymnastique de l'école normale de l'État, et 1,600 francs au professeur de la section normale.

Tous les professeurs seront, dès cette année, en possession d'un diplôme de capacité; il y aurait donc lieu de leur attribuer le nouveau traitement à partir du 1^{er} janvier 1875.

La somme de 12,000 francs est destinée à pourvoir à cette dépense pour les écoles de l'État et les sections normales.

ANNEXE 10.

NOTE N° X.

ART. 101, litt. D. — *Frais de voyage des inspecteurs provinciaux.*

Augmentation : 3,000 francs.

L'article 16 de la loi du 23 septembre 1842 fait un devoir aux inspecteurs provinciaux de visiter chaque année les écoles de leur ressort.

Le crédit de 21,000 francs porté depuis 1872 au Budget de l'intérieur pour pourvoir aux frais de ces visites a été reconnu, dès cette époque, insuffisant.

La dépense s'est élevée, en effet, en 1872 à fr. 23,967 60 c^s, soit à 24,000 francs environ.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1873.

Elle s'est élevée à la même somme en 1873, et la Législature a dû compléter le crédit budgétaire par l'allocation d'un crédit supplémentaire de 3,000 francs.

La même situation se reproduira inévitablement en 1874, puisque le Budget de ladite année ne prévoit, comme ceux des années précédentes, qu'un crédit de 24,000 francs.

Dans cette situation, il est indispensable, pour prévenir autant que possible une demande de crédit complémentaire, de porter au Budget de 1873 une somme de 24,000 francs égale au montant réel des dépenses faites annuellement depuis 1872.

ANNEXE N° 11.

NOTE N° XI.

ART. 101, litt. E. — *Frais de voyage des inspecteurs délégués.*

Augmentation : 2,500 francs.

Différentes mesures introduites en 1871 et en 1872 (Règlements du 30 mai 1871 et du 23 avril 1872; Instruction du 27 janvier 1871), dans le but de compléter l'organisation des conférences d'institutrices et de régler la surveillance de l'enseignement des ouvrages manuels donné aux filles dans les écoles primaires mixtes, ont eu pour conséquence d'augmenter dans une forte proportion le personnel de l'inspection spéciale des écoles de filles, ainsi que les frais de voyage des membres de ce personnel.

Ces frais n'étaient que de fr. 3,458 86 c^s en 1869, de 3,913 francs en 1870, de fr. 4,753 70 c^s en 1871.

En 1872, ils se sont élevés à la somme de fr. 10,426 90 c^s.

La dépense, en 1873, n'est pas encore complètement connue, mais il est hors de doute que le crédit de 8,000 francs porté au Budget de cet exercice sera insuffisant, et qu'un crédit supplémentaire de 2,000 à 3,000 francs devra être réclamé cette année.

Il en sera de même en 1874, attendu que les conférences d'institutrices et la surveillance des ouvrages manuels prennent chaque jour plus d'extension.

Il est donc prudent de prévoir au Budget de 1873 une dépense au moins égale à celle qui a dû être faite dès 1872, et de fixer, conséquemment, à 10,500 francs le crédit de l'article 100, litt. E.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 12.

*TABEAU du personnel de l'inspection cantonale civile réorganisée pour la période
indemnités allouées à chaque inspecteur et des changements survenus, en ce qui*

Nos d'ordre.	RESSORTS D'INSPECTION.		NOMS ET PRÉNOMS des INSPECTEURS CANTONAUX. Résidences.
	Désignation des ressorts.	CIRCONSCRIPTION. CANTONS DE JUSTICE DE PAIX composant chaque ressort.	

PROVINCE

1	Anvers	Les deux cantons d'Anvers, les cantons de Wil-ryck et de Contich.	Nélis (Ch.-Jean-Gommaire), à Anvers. .
2	Eeckeren	Les cantons d'Eeckeren, de Brecht et de Sant-hoven.	Cassiers (Pierre-Charles), provisoirement à Contich.
3	Malines	Les deux cantons de Malines, ceux de Puers, de Lierre, de Duffel et de Heyst-op-den-Berg.	Verdeyn (Henri-Corneille), à Malines. .
4	Turnhout	Les cantons de Turnhout, d'Arendonck et d'Hoogstraeten.	Van Sintruyen (Adrien-Laurent), à Turnhout.
5	Hérenthals	Les cantons d'Hérenthals, de Westerlo et de Moll.	De Coster (Pierre-André), à Westerlo.

PROVINCE

1	Bruxelles	Les deux cantons de Bruxelles, les cantons d'Ixelles et de Saint-Josse-ten-Noode.	Jacobs (Jean-François), à Saint-Josse-ten-Noode.
2	Vilvorde	Les cantons de Vilvorde, de Molenbeek-Saint-Jean, d'Assche et de Wolverthem.	Devos (Pierre-Joseph), à Vilvorde . .
3	Louvain	Les cantons de Louvain, de Diest, d'Aerschot et de Haecht.	Brouwers (Pierre-Jean-Hubert), à Louvain.
4	Tirlemont	Les cantons de Tirlemont, de Léau et de Glab-beek.	Van Diest (David), à Tirlemont . . .
5	Nivelles	Les cantons de Nivelles, de Lennick-Saint-Quentin et de Hal.	Driesen (Arnould), à Hal
6	Wavre	Les cantons de Wavre, de Genappe, de Perwez et de Jodoigne.	Lemmens (Félix), à Jodoigne

PROVINCE

1	Bruges	Le trois cantons de Bruges, les cantons d'Ostende et de Ghistelles.	Mortier (Bernard), à Bruges
2	Thielt	Les cantons de Thielt, de Ruysselede, d'Ardoye, de Meulebeke et d'Oost-Roosbeke.	Vanderercruyssen (Ald.-Camille), à Thielt.
3	Furnes	Les cantons de Furnes, de Dixmude, de Nieuport, d'Hooghelede et de Thourout.	Monthaye (Charles), à Dixmude . . .
4	Ypres	Les deux cantons d'Ypres, les cantons de Poperinghe, de Passchendaede et d'Haringhe.	Grillaert (Pierre-Jean), à Ypres . . .

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

triennale de 1873 à 1875, par arrêté royal du 16 mars 1873, avec indication des
concerne le personnel de l'inspection, depuis le 16 mars 1873 jusqu'à ce jour.

FIXATION PAR RESSORT						DATE de la PREMIÈRE NOMINATION DES INSPECTEURS.
DU TAUX DES INDEMNITÉS A PAYER ANNUELLEMENT AUX INSPECTEURS.						
Indemnités allouées en vertu de la loi de l'instruction primaire.			Indemnités supplémentaires allouées en vertu d'une décision des Chambres législatives.			
Indemnité fixe, destinée à rémunérer le travail de correspondance et à payer les frais de bureau.	Indemnité casuelle, destinée à subvenir aux frais de voyage.	Total.	Indemnité fixe.	Indemnité casuelle, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires.	Total.	

D'ANVERS

1,400	600	2,000	800	400	1,200	25 septembre 1843.
1,000	500	1,500	600	300	900	28 décembre 1869.
2,000	1,000	3,000	900	600	1,500	18 avril 1805.
1,000	500	1,500	600	300	900	25 septembre 1845.
1,000	500	1,500	400	300	700	16 mars 1873.

DE BRABANT.

1,600	400	2,000	2,200	400	2,600	25 mars 1866.
1,400	600	2,000	800	400	1,200	Id.
1,500	700	2,000	1,400	400	1,800	2 décembre 1856.
900	600	1,500	1,400	300	1,700	11 id. 1850.
900	600	1,500	1,400	300	1,700	28 id. 1869.
1,400	600	2,000	800	400	1,200	Id.

DE FLANDRE OCCIDENTALE.

1,500	1,000	2,500	1,700	500	2,200	11 août 1867.
1,900	600	2,500	1,000	500	1,500	28 décembre 1869.
1,900	600	2,500	1,200	500	1,700	30 id. 1884.
1,900	600	2,500	1,400	500	1,900	24 id. 1872.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ordre.	RESSORTS D'INSPECTION.		NOMS ET PRÉNOMS des INSPECTEURS CANTONAUX. Résidences.
	Désignation des ressorts.	CIRCONSCRIPTION. CANTONS DE JUSTICE DE PAIX composant chaque ressort.	
5	Menin	Les cantons de Menin, de Wervicq, de Moorseele, de Messines et de Roulers.	Devreese (Désiré), à Menin.
6	Courtrai	Les deux cantons de Courtrai, les cantons d'Harlebeke, d'Avelghem et d'Iseghem.	Renier (Aloïs), à Courtrai

PROVINCE

1	Alost	Les cantons d'Alost, d'Herzele et de Ninove. .	Schockaert (Joseph), à Smetlede (?) . .
2	Audenarde	Les cantons d'Audenarde, d'Hoorebeke-Sainte-Marie et de Renaix.	De Praetere (François), à Deynze. . .
3	Saint-Nicolas.	Les cantons de Saint-Nicolas, de Beveren, de Saint-Gilles et de Tamise.	Vercamer (Charles), à Saint-Nicolas. .
4	Eecloo	Les cantons d'Eecloo, d'Assenede, de Caprycke et de Waerschoot.	Depauw (Jean-François), à Sleidinge .
5	Gand	Les deux cantons de Gand, les cantons de Nazareth et d'Oosterzeele.	Willequet (Yves), à Gand
6	Deynze.	Les cantons de Deynze, de Cruyshautem, de Nevele et de Somergem.	Kervyn (Paul), à Meerendré
7	Grammont	Les cantons de Grammont, de Nederbrakel et de Sottegem.	Retsin (Léopold-Pierre-Jean), à Grammont.
8	Lokeren	Les cantons de Lokeren, d'Evergem et de Loo-Christy.	Billiet (Louis), à Saint-Nicolas. . . .
9	Termonde.	Les cantons de Termonde, de Hamme, de Wetteren et de Zele.	De Vlaminck (Alph.), à Termonde . .

PROVINCE

1	Ath	Les cantons d'Ath, de Chièvres et de Lens. .	Delval (Prudent), à Hollain
2	Binche	Les cantons de Binche, de Thuin, de Merbes-le-Château et de Fontaine-l'Évêque.	Heeq (Désiré-Joseph), à Thuin
3	Charleroi	Les cantons de Charleroi, de Châtelet, de Gosselies et de Seneffe.	Dufonteny (Élie), à Gosselies
4	Chimay	Les cantons de Chimay et de Beaumont. . .	Valentin (François), à Rance (?)
5	Frasnes.	Les cantons de Frasnes, de Celles et de Flobecq.	Gilmet (Adolphe), à Escanaffles
6	Leuze	Les cantons de Leuze, de Quévaucamps et de Péruwelz.	Paillot (Ed.-Louis), à Roucourt

(¹) Par arrêté royal du 18 septembre 1873, M. Goedertier, E., instituteur communal à Lede, a été appelé aux fonctions d'inspecteur cantonal du 1^{er} ressort scolaire de la province de Flandre orientale en remplacement de M. Schockaert décédé. Les indemnités dont jouit M. Goedertier ont été fixées comme suit : indemnités provinciales : 900 francs (indemnité fixe), 600 francs (indemnité casuelle); indemnités supplémentaires : 600 francs (indemnité fixe), 300 francs (indemnité casuelle); total : 2,400 francs.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

FIXATION PAR RESSORT						DATE de la PREMIERE NOMINATION DES INSPECTEURS.
Indemnités allouées en vertu de la loi de l'instruction primaire.			Indemnités supplémentaires allouées en vertu d'une décision des Chambres législatives.			
Indemnité fixe, destinée à rémunérer le travail de correspondance et à payer les frais de bureau.	Indemnité casuelle, destinée à subvenir aux frais de voyage.	Total.	Indemnité fixe.	Indemnité casuelle du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires.	Total.	
1,800	700	2,500	800	500	1,300	
1,000	600	2,500	1,500	500	2,000	

DE FLANDRE ORIENTALE.

900	600	1,500	1,400	500	1,700	18 septembre 1875.
900	600	1,500	1,400	500	1,700	5 octobre 1844.
1,400	600	2,000	800	400	1,200	28 décembre 1860.
1,400	600	2,000	400	400	800	22 septembre 1860.
1,400	600	2,000	1,800	400	2,200	7 octobre 1868.
1,400	600	2,000	800	400	1,200	18 septembre 1845.
1,000	500	1,500	600	500	900	28 décembre 1869.
1,000	500	1,500	600	500	900	Id.
1,400	600	2,000	800	400	1,200	Id.

DE HAINAUT.

1,000	500	1,500	600	500	900	25 janvier 1872.
1,400	600	2,000	400	400	800	31 décembre 1854.
1,500	700	2,000	1,400	400	1,800	11 août 1867.
800	200	1,000	400	200	600	16 mars 1875.
1,000	500	1,500	600	500	900	12 septembre 1864.
1,000	500	1,500	600	500	900	31 décembre 1854.

(2) Par dépêche du 28 avril 1875, M. Valentin a été autorisé à résider provisoirement à Chimay.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

Nos d'ordre.	RESSORTS D'INSPECTION.		NOMS ET PRÉNOMS des INSPECTEURS CANTONAUX. Résidences.
	Désignation des ressorts.	CIRCONSCRIPTION. CANTONS DE JUSTICE DE PAIX composant chaque ressort.	
7	Pâturages	Les cantons de Boussu, de Pâturages et de Dour.	Descamps (Henri-François-Désiré), à Mons.
8	Mons	Les cantons de Mons, de Soignies, du Rœux, d'Engbien et de Lessines.	Dawant (Fr.-Édouard), à Erbisceul.
9	Tournai	Les cantons de Tournai, de Templeuve et d'Antoing.	Delmée (Jean-Baptiste), à Tournai.

PROVINCE

1	Liège	Les deux cantons de Liège et le canton de Fexhe-Slins.	Périsse (Théodore-Joseph), à Herstal.
2	Dalhem.	Les cantons de Dalhem, de Limbourg, d'Aubel et de Herve.	Langohr (Guillaume-Ed. à Montzen. (1). (Nommé provisoirement).
3	Verviers	Les cantons de Dison, de Verviers, de Spa et de Stavelot.	Denis (Pierre-François), à Theux (2).
4	Fléron	Les cantons de Fléron, de Louveigné et de Seraing.	Hubin (Edouard), à Vaux-sons-Chèvre-mont.
5	Huy.	Les cantons de Huy, de Nandrin et de Ferrières.	Bihain (Florent-Jos.), à Neuville-en-Condroz.
6	Hollogne-aux-Pierres	Les cantons d'Hollogne-aux-Pierres, de Landen et de Waremmé.	Servais (Louis), à Fallais.
7	Avennes	Les cantons d'Avennes, de Héron et de Jehay-Bodegnée.	Pirard (Jules-Joseph), à Landenne.

PROVINCE

1	Hasselt	Les cantons de Hasselt, de Beeringen, de Herck-la-Ville et de Saint-Trond.	Van Gansen (Charles-Louis-Joseph), à Hasselt.
2	Tongres	Les cantons de Tongres, de Bilsen, de Looz, de Mechelen et de Sichen-Sussen.	Bertrand (Louis-Antoine-Joseph), à Tongres
3	Maeseyck	Les cantons de Maeseyck, d'Achel, de Brée et de Peer.	Robyns (François-Antoine), à Brée (4).

PROVINCE

1	Virton	Les cantons de Virton, d'Etalle et de Florenville.	Layon (Étienne-Joseph), à Bellefontaine.
2	Arlon	Les cantons d'Arlon, de Messancy et de Fauvillers.	Maus (Martin), à Stockem.
3	Neufchâteau	Les cantons de Neufchâteau, de Bouillon, de Paliseul, de Wellin et de Saint-Hubert.	Boreux (Thomas-Joseph), à Bertrix.

(1) M. Langohr a été nommé à titre définitif, par arrêté royal du 6 juin 1873.

(2) Par dépêche du 12 avril 1873, M. Denis a été autorisé à résider provisoirement à Ensisval.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

FIXATION PAR RESSORT DU TAUX DES INDEMNITÉS A PAYER ANNUELLEMENT AUX INSPECTEURS						DATE
Indemnités allouées en vertu de la loi de l'instruction primaire.			Indemnités supplémentaires allouées en vertu d'une décision des Chambres législatives.			de la
Indemnité fixe, destinée à rémunérer le travail de correspondance et à payer les frais de bureau.	Indemnité casuelle, destinée à subvenir aux frais de voyage.	Total.	Indemnité fixe.	Indemnités casuelle du chef des conférences et des concours, ainsi que les tournées extraordinaires.	Total.	PREMIÈRE NOMINATION DES INSPECTEURS.
1,000	500	1,500	600	500	900	15 juillet 1849.
1,000	600	2,500	1,500	500	2,000	29 novembre 1856.
900	600	1,500	1,400	500	1,700	2 janvier 1867.

DE LIÈGE.

1,000	500	1,500	2,200	500	2,500	15 janvier 1850.
1,400	600	2,000	800	400	1,200	28 décembre 1860.
1,400	600	2,000	» (3)	400	400	Id.
1,000	500	1,500	600	500	900	Id.
1,000	500	1,500	600	500	900	Id.
1,000	500	1,500	600	500	900	Id.
1,000	500	1,500	600	500	900	16 mars 1875.

DE LIMBOURG.

1,400	600	2,000	800	400	1,200	10 mai 1864.
1,800	700	2,500	800	500	1,300	15 septembre 1859.
1,400	600	2,000	500	400	700	16 mars 1875.

DE LUXEMBOURG.

1,000	500	1,500	600	500	900	7 juillet 1871.
1,000	500	1,500	600	500	900	Id.
1,800	700	2,500	800	500	1,300	15 janvier 1859.

*) Par arrêté royal du 25 juin 1875, une indemnité supplémentaire fixe de 800 francs a été allouée à M. Denis.

*) Par dépêche du 28 avril 1875, M. Robyns a été autorisé à résider provisoirement à Maeseyck.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ordre.	RESSORTS D'INSPECTION.		NOMS ET PRÉNOMS des INSPECTEURS CANTONAUX. Résidences.
	Désignation des ressorts.	CIRCONSCRIPTION. CANTONS DE JUSTICE DE PAIX composant chaque ressort.	
4	Bastogne	Les cantons de Bastogne, de Sibret, de Viel-Salm, et de Houfalize.	Delvenne (Jean-Joseph), à Retigny (Cherain).
5	Marche.	Les cantons de Marche, de Nassogne, de Durbuy, d'Erezée, et de Laroche.	Bagniet (Philippe-Jos.), à Marche (1).

PROVINCE

1	Namur	Les cantons de Namur (Nord), de Namur (Sud), d'Andenne, d'Eghezée et Gembloux.	Godefrin (Jacques), à Namur
2	Dinant	Les cantons de Dinant, de Ciney, de Rochefort, de Beauraing et de Gedinne.	Compère (Fr.-Joseph), à Anseremme
3	Philippeville	Les cantons de Philippeville, de Couvin, de Walcourt, de Florennes et de Fosses.	Sacré (Célestin), à Ives Gommezée.

(1) Par dépêche du 20 mai 1873, M. Bagniet a été autorisé à résider provisoirement à Hotton.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

FIXATION PAR BESSORT DU TAUX DES INDEMNITÉS À PAYER ANNUELLEMENT AUX INSPECTEURS.						DATE de la PREMIÈRE NOMINATION DES INSPECTEURS.
Indemnités allouées en vertu de la loi de l'instruction primaire.			Indemnités supplémentaires allouées en vertu d'une décision des Chambres législatives.			
Indemnité fixe, destinée à rémunérer le travail de correspondance et à payer les frais de bureau.	Indemnité casuelle, destinée à subvenir aux frais de voyage.	Total.	Indemnité fixe.	Indemnité casuelle, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires.	Total.	
1,400	600	2,000	600	400	1,000	
1,800	700	2,500	600	500	1,100	

DE NAMUR.

1,800	700	2,500	800	500	1,300	28 décembre 1869.
1,800	700	2,500	800	500	1,300	12 septembre 1864.
1,800	700	2,500	1,000	500	1,500	18 septembre 1845.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 15.

NOTE N° XIII.

ART. 102, litt. A. — *Frais du jurys d'examen pour les écoles normales.* fr. 35,000 »

Augmentation : 9,000 francs.

Le chiffre de 35,000 francs est reconnu insuffisant depuis 1872, puisque, cette année, la dépense des frais de jury des écoles normales s'est élevée à fr. 38,595 80 c^s.

Le crédit porté au Budget de 1873 n'étant que de 35,000 francs, et le montant des frais ayant été de fr. 43,864 10 c^s, un crédit supplémentaire de fr. 8,864 10 c^s a dû être réclamé l'année dernière.

Il est plus que probable qu'il en sera de même en 1874 puisque, dans le Budget de cet exercice, le chiffre antérieur de 35,000 francs a été maintenu.

Il importe, dès lors, d'inscrire au Budget de 1875 une somme suffisante pour pourvoir autant que possible aux dépenses présumées, lesquelles ne seront évidemment point inférieures à celles qui ont été faites en 1873.

Cette considération justifie l'augmentation de 9,000 francs qui est demandée par le Gouvernement.

ANNEXE N° 14.

NOTE N° XIV.

ART. 102, litt. D. — *Bourses aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices des diverses écoles normales.* fr. 300,000 »

Augmentation : 47,300 francs.

En présence de l'accroissement du nombre des élèves normalistes, et de l'augmentation de dépenses qui en est la conséquence, le Gouvernement s'est vu dans la nécessité, l'année dernière, de demander aux Chambres un crédit supplémentaire de 43,400 francs, le montant des bourses s'élevant à la somme de 343,400 francs.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

Déjà en 1871 et en 1872, la limite de 500,000 francs avait été dépassée (306,920 francs en 1871; 525,420 francs en 1872).

A en juger d'après le nombre actuel des élèves dans nos écoles normales, la dépense, en 1874, sera d'environ 347,500 francs.

Si ce nombre ne s'accroît pas en 1875, un crédit égal à cette dépense sera nécessaire. Tel est le motif qui engage le Gouvernement à inscrire au Budget de ladite année une somme de 347,500 francs.

 ANNEXE N° 15.

 NOTE N° XV.

ART. 102, litt. E. — Bourses de noviciat. fr. 15,000 »

Augmentation : 16,700 francs.

L'institution des bourses de noviciat (article 28 de la loi du 23 septembre 1842) permet aux élèves diplômés à la suite de leur examen de sortie des écoles normales, d'attendre le jour où ils recevront une nomination d'instituteur ou d'institutrice, en s'initiant à la profession, en qualité d'assistant, dans les écoles communales.

Le nombre des normalistes diplômés tendant à s'accroître dans une proportion plus forte que le nombre des instituteurs à nommer chaque année, on conçoit que la dépense prévue au présent article du Budget augmente d'année en année d'une manière considérable.

Les chiffres suivants en font foi.

En 1868.	fr. 1,400 »
En 1869.	2,800 »
En 1870.	6,449 99
En 1871.	11,252 98
En 1872.	17,107 98
En 1873.	25,700 00

Il s'agit d'une dépense progressive dont il est difficile de prévoir l'avenir.

La moyenne de la progression est d'environ 4,800 francs par année depuis 1868; d'après ce calcul, le Gouvernement, qui a dû, l'année dernière, réclamer aux Chambres un crédit supplémentaire de 10,700 francs, pour 1873, devrait en demander un de 15,500 francs pour 1874 et fixer à plus de 35,000 francs le crédit à porter au Budget de 1875.

Toutefois, comme il est possible que la proportion indiquée par les comptes des années précédentes ne se maintienne pas, ou a cru pouvoir

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

évaluer hypothétiquement à 3,000 francs seulement l'augmentation annuelle de la dépense; ce qui n'exigerait pour 1874 qu'un crédit supplémentaire de 13,700 francs et fixerait à la somme de 31,700 francs le crédit qu'il y a lieu d'inscrire au Budget de 1875.

ANNEXE N° 16.

NOTE N° XVI.

ART. 104, litt. B. — *Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées : subsides aux communes; suppléments de traitement aux instituteurs.*

Augmentation : fr. 500,622 14 c^s.

Il s'agit, dans cet article, d'une dépense importante qui est imposée à l'État par l'article 23 de la loi du 23 septembre 1842.

Voici quel a été le montant de cette dépense depuis 1870 :

En 1870	fr. 3,352 675 »
En 1871	3,721 989 »
En 1872	4,214 943 »
En 1873	4,619 377 »

Jusqu'ici l'on s'est borné à inscrire à chaque Budget une somme égale à celle qui figurait au Budget de l'année antérieure, accrue du montant des crédits supplémentaires.

Il en est résulté que, tous les ans, des crédits supplémentaires considérables ont dû être réclamés, pour le service ordinaire des écoles, savoir :

En 1871	fr. 369,314 »
En 1872	464,943 »
En 1873	478,877 »

Le Gouvernement ne peut connaître encore quel sera le montant de la dépense pour 1874, mais il est présumable qu'un crédit supplémentaire de 300,000 à 400,000 francs au moins sera nécessaire. Le montant de la dépense pour 1875 sera évidemment plus considérable encore; mais comme il s'agit de chiffres importants, le Gouvernement croit qu'il est prudent de ne point l'établir actuellement d'une manière définitive.

En élevant de 500,000 francs pour 1875 le crédit qui figure à titre provisoire au Budget de 1874 récemment voté par la Chambre, c'est-à-dire en prévoyant une dépense de 5,120,000 francs, le Gouvernement fait toutes réserves au sujet du changement qui pourra être apporté à ce chiffre à l'époque où la dépense réelle de 1874 sera connue.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

ÉTAT DÉTAILLÉ de l'emploi des fonds alloués pour l'instruction primaire, pendant l'année 1872, tant par le Gouvernement que par les provinces, les communes, etc.



DÉPOSÉ PAR M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

conformément au paragraphe final de l'article 25 de la loi du 25 septembre 1842.

**RÉSUMÉ.**

La somme totale dépensée en Belgique, pour le service de l'instruction primaire, en 1872, s'élève à Fr. 16,200,843 80 c.

Cette somme se décompose ainsi qu'il suit :

1 ^o Encaisses des exercices antérieurs	fr. 276,684 55
2 ^o Rétributions des élèves solvables	1,526,659 86
3 ^o Bienfaisance publique et privée	506,512 60
4 ^o Budgets communaux	5,865,561 37
5 ^o Budgets provinciaux	1,584,010 45
6 ^o Budget de l'État	6,643,415 17
TOTAL.	fr. 16,200,843 80

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

TABLEAU A.

1872.

DIRECTION ET SURVEILLANCE. — *Admi*

PROVINCES.	TOTAL GÉNÉRAL des DÉPENSES.	DÉPENSES A LA CHARGE DES PROVINCES.			INSPECTION DES ÉCOLES NORMALES.							
		Total des DÉPENSES à la charge des provinces.	INDEMNITÉS AUX INSPECTEURS CANTONAUX civils.		Total des DÉPENSES à la charge de l'État.	COMMISSION centrale.	TRAITEMENTS FIXES					FRAIS de BUREAU de l'inspecteur.
			Indemnités fixes.	Indemnités casuelles. (Frais de tour- nées.)			FRAIS DE TOURNÉES		FRAIS de BUREAU de l'inspecteur.			
							de l'inspecteur.	de l'inspectrice.		de l'inspecteur.	de l'inspectrice.	
Anvers . . .	22,958 88	8,979 65	6,516 65	2,665 »	15,979 25	»	»	»	»	»	»	
Brabant . . .	51,559 71	15,499 60	9,999 60	5,500 »	18,040 11	»	»	»	»	»	»	
Flandre occid ^{le} .	57,051 20	16,450 »	12,500 »	5,950 »	20,601 20	»	»	»	»	»	»	
Flandre orient ^{le} .	56,460 16	17,748 »	12,800 »	4,948 »	18,712 16	»	»	»	»	»	»	
Hainaut . . .	42,014 60	16,405 60	11,799 60	4,004 »	25,611 »	»	»	»	»	»	»	
Liège . . .	55,582 02	11,416 67	8,516 67	5,100 »	21,965 55	»	»	»	»	»	»	
Limbourg . .	21,296 40	6,500 »	4,600 »	1,900 »	14,796 40	»	»	»	»	»	»	
Luxembourg .	26,968 80	9,496 »	7,000 »	2,496 »	17,472 80	»	»	»	»	»	»	
Namur . . .	25,315 60	7,500 »	5,400 »	2,100 »	18,515 60	»	»	»	»	»	»	
Les diverses pro- vinces.	67,789 29	»	»	»	67,789 29	12,101 50	7,000 »	2,450 (*)	»	5,115 20	»	1,000 »
TOTAUX. . .	545,276 66	107,995 50	78,752 50	29,261 »	257,285 16	12,101 50	7,000 »	2,450 »	»	5,115 20	»	1,000 »
												15,565 20

(*) Y compris un supplément de traitement une fois donné de 250 francs.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

nistration, commission centrale, inspection, etc.

DÉPENSES A LA CHARGE DE L'ÉTAT.

INSPECTION PROVINCIALE CIVILE.			INDEMNITÉS aux inspecteurs cantonaux civils pour frais de tournées extraordinaires.	INSPECTRICES déléguées pour les écoles communales de filles et pour les CONFÉRENCES d'institutrices. = (Frais de voyages.)	INDEMNITÉS AUX INSPECTEURS ECCLÉSIASTIQUES.				INDEMNITÉS de frais de route et de séjour aux membres DES JURYS D'EXAMEN		DÉPENSES diverses: Impressions, registres, etc.
TRAITEMENTS	FRAIS	FRAIS			CULTE CATHOLIQUE.		INSPECTEUR	INSPECTEUR	d'élèves	d'élèves	
fixes.	de bureau.	de tournées.			Inspecteurs	Inspecteurs	général	général	instituteurs.	institutrices.	
					DIOCÉSAINS.	CANTONAUX.	du culte protestant.	du culte israélite.			
3,000 "	2,000 "	2,147 80	1,428 25	147 20	3,000 "	2,256 "	"	"	"	"	"
6,000 "	2,000 "	448 60	2,700 "	467 30	3,000 "	3,424 21	"	"	"	"	"
4,500 "	2,000 "	3,427 40	3,192 "	1,181 80	3,000 "	3,500 "	"	"	"	"	"
6,000 "	2,000 "	1,259 60	3,189 22	"	3,000 "	3,263 34	"	"	"	"	"
6,000 "	2,000 "	2,611 "	3,250 "	4,500 "	2,750 "	4,500 "	"	"	"	"	"
5,750 "	2,000 "	4,960 20	2,125 "	1,151 40	3,000 "	2,998 75	"	"	"	"	"
6,000 "	2,000 "	704 80	1,298 20	298 40	3,000 "	1,495 "	"	"	"	"	"
3,375 "	2,000 "	3,020 "	1,090 40	1,167 40	3,000 "	2,920 "	"	"	"	"	"
4,500 "	2,000 "	3,502 20	1,000 "	1,553 40	3,000 "	2,780 "	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	95 20	"	16,796 40	21,799 40	3,431 59
45,125 "	18,000 "	22,081 60	20,175 07	10,426 90	26,750 "	26,937 30	95 20	"	16,796 40	21,799 40	3,431 59
85,206 60					53,687 30		95 20		38,595 80		
					53,782 50						

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

TABLEAU B.
1872.

ENSEIGNEMENT

PROVINCES.	MONTANT des DÉPENSES de toute nature.	DÉPENSES A LA CHARGE DES ÉLÈVES.					DÉPENSES A LA CHARGE DES COMMUNES.					DÉPENSES A LA		
		Sommes payées à titre de rétribution ou de pension déduction faite du montant des bourses.					Total des DÉPENSES à la charge des communes.	BOURSES			Total des DÉPENSES à la charge des provinces.	FRAIS		
		Total des DÉPENSES à la charge des élèves.	ÉCOLES NORMALES de l'État pour la formation d'instituteurs.	SECTIONS NORMALES d'instituteurs établies près des écoles moyennes de l'État. (Anciennes écoles primaires supérieures.)	ÉCOLES NORMALES PRIVÉES agréées pour la formation			aux ÉLÈVES INSTITUTEURS.				aux ÉLÈVES insti- tutrices.	des CONFÉRENCES	
					d'instituteurs.	d'institutrices.		ÉCOLES NORMALES de l'État.	SECTIONS NORMALES.	ÉCOLES NORMALES privées soumises à l'in- spection.				
														des
Anvers	120,546 20	55,850 "	18,200 "	"	"	15,650 "	"	"	"	"	"	12,877 92	5,570 "	708 "
Brabant.	180,725 40	28,999 "	15,995 "	"	"	15,004 "	"	"	"	"	"	54,062 60	7,529 "	"
Flandre occidentale	92,641 56	22,900 "	"	7,600 "	"	15,500 "	5,000 "	"	2,000 "	"	1,000 "	22,894 "	4,894 "	"
Flandre orientale	106,574 61	18,600 "	"	5,950 "	"	14,650 "	5,800 "	"	5,000 "	500 "	500 "	24,088 47	10,702 47	586 "
Hainaut	111,515 89	50,555 "	"	"	"	50,555 "	550 "	"	150 "	"	400 "	55,884 "	9,854 "	2,680 "
Liège	118,201 95	44,575 "	"	15,000 "	"	51,575 "	1,750 "	"	500 "	"	1,450 "	10,185 "	5,676 "	1,257 "
Limbourg	25,615 "	5,955 "	"	"	"	5,955 "	"	"	"	"	"	7,008 "	4,108 "	"
Luxembourg	104,640 02	15,890 "	"	7,640 "	"	8,250 "	"	"	"	"	"	20,162 50	4,475 "	"
Namur	137,745 46	52,591 "	"	20,975 "	"	51,416 "	"	"	"	"	"	12,751 "	6,081 "	"
Les diverses provinces	1,195 05	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.	997,192 94	251,515 "	52,195 "	55,165 "	"	166,155 "	11,100 "	"	7,450 "	500 "	5,550 "	197,891 49	56,689 47	5,051 "

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

NORMAL PRIMAIRE.

CHARGE DES PROVINCES.				DÉPENSES A LA CHARGE DE L'ÉTAT.													
BOURSES				Total des DÉPENSES à la charge de l'État.	ÉCOLES NORMALES de l'État pour la formation d'insti- tuteurs.		SECTIONS NORMALES d'instituteurs, établies près des écoles moyennes. (Anciennes écoles primaires supérieures.)		Subventions aux ÉCOLES NORMALES d'institutrices.	BOURSES						Conférences horticoles des instituteurs, etc.	Bibliothèque: des conférences cantonales des instituteurs.
aux ÉLÈVES INSTITUTEURS.			aux ÉLÈVES insti- tutrices.		Personnel.	Matériel.	Personnel.	Matériel.		à des ÉLÈVES INSTITUTEURS fréquentant les			à des ÉLÈVES insti- tutrices.	à des ÉLÈVES DIPLOMÉS envoyés pour faire leur noviciat dans les écoles communales. (Art. 23, § 2 de la loi.)			
ÉCOLES NORMALES de l'État.	SECTIONS NORMALES.	ÉCOLES NORMALES privées soumises à l'inspection.								ÉCOLES NORMALES de l'État.	SECTIONS NORMALES établies près des écoles moyennes de l'État.	ÉCOLES NORMALES privées soumises à l'inspection.		ÉLÈVES instituteurs.	ÉLÈVES institutrices.		
3,999 92	"	"	4,800 "	73,618 28	28,020 "	2,748 28	"	"	4,500 "	17,800 "	"	"	19,800 "	"	200 "	750 "	"
16,656 20	"	15,506 14	14,571 26	97,661 80	31,370 "	9,558 71	"	"	7,900 "	20,100 "	"	"	22,000 "	1,933 15	2,499 94	2,500 "	"
"	11,700 "	"	6,500 "	43,847 56	"	"	6,592 25	2,885 11	4,200 "	"	13,600 "	6,000 "	9,600 "	"	"	970 "	"
"	2,500 "	4,600 "	6,100 "	58,086 14	"	"	15,159 96	846 18	4,800 "	"	9,200 "	5,900 "	21,720 "	"	"	460 "	"
2,925 "	425 "	7,300 "	10,700 "	46,524 89	"	"	"	"	6,900 "	"	"	6,600 "	51,100 "	408 23	316 66	1,200 "	"
450 "	400 "	1,200 "	1,200 "	61,895 95	"	"	10,809 56	2,284 59	5,400 "	"	12,600 "	5,700 "	22,800 "	200 "	400 "	1,700 "	"
"	"	2,900 "	"	12,650 "	"	"	"	"	2,500 "	"	"	5,200 "	4,400 "	"	"	550 "	"
1,700 "	7,787 50	"	6,200 "	68,587 52	"	"	9,899 62	917 90	7,000 "	"	17,200 "	8,800 "	21,400 "	1,750 "	550 "	1,070 "	"
"	"	6,650 "	"	72,621 46	"	"	9,549 60	2,421 86	7,000 "	"	17,200 "	8,700 "	18,200 "	7,650 "	1,100 "	800 "	"
"	"	"	"	1,195 05	"	1,195 05	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
25,751 12	22,612 50	37,956 14	49,871 26	556,686 45	59,590 "	15,502 04	52,010 99	9,555 44	50,000 "	37,900 "	69,800 "	46,900 "	171,020 "	11,941 58	5,066 60	10,000 "	"

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

TABLEAU C.

1872.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION. — *Acquisition,*

PROVINCES.	MONTANT GÉNÉRAL des DÉPENSES.	DÉPENSES EFFECTUÉES AU MOYEN DES			
		Total des DÉPENSES EFFECTUÉES au moyen des res- sources locales.	SOUSCRIPTIONS volontaires, PRESTATIONS en nature, etc.	FONDATIONS, donations OU LEGS.	
Anvers	225,595 77	90,868 69	"	"	
Brabant.	661,880 29	217,969 29	"	"	
Flandre occidentale	295,478 48	95,452 22	"	"	
Flandre orientale.	407,550 09	190,666 44	"	"	
Hainaut.	755,422 10	384,562 81	"	"	
Liège	490,200 "	352,712 "	"	"	
Limbourg	120,123 70	54,592 70	"	"	
Luxembourg	500,788 "	157,807 "	"	"	
Namur	510,142 48	295,922 48	"	"	
Les diverses provinces	"	"	"	"	
TOTAUX.	5,767,178 91	1,778,553 65	"	"	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

construction, restauration et ameublement de maisons d'écoles.

RESSOURCES LOCALES:		SUBSIDES PROVINCIAUX.	SUBSIDES ACCORDÉS PAR L'ÉTAT			Observations.
ALLOCATIONS des bureaux de BIENFAISANCE.	ALLOCATIONS communales.		Total DES SUBSIDES accordés par l'État.	Sur LE CRÉDIT ordinaire du Budget.	Sur LE CRÉDIT extraordinaire alloué par la loi du 24 mai 1872.	
»	90,868 69	54,700 08	80,025 »	14,519 »	65,706 »	
»	217,069 29	150,000 »	295,911 »	56,995 »	256,918 »	
»	95,452 22	82,050 26	120,016 »	22,925 »	97,091 »	
»	190,666 44	127,160 65	89,725 »	8,207 »	81,516 »	
1,700 »	582,662 81	124,022 29	247,057 »	50,554 »	216,705 »	
»	552,712 »	65,551 »	95,957 »	25,502 »	70,655 »	
165 »	54,427 70	44,087 »	41,444 »	12,200 »	29,244 »	
»	157,807 »	71,228 »	91,755 »	15,066 »	76,687 »	
»	295,922 48	82,000 »	152,220 »	26,740 »	105,480 »	
»	»	»	»	»	»	
1,865 »	1,776,468 65	798,759 28	1,190,086 »	190,086 »	1,000,000 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

TABLEAU D.

1872.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION. — Écoles

PROVINCES.	DÉPENSES DE TOUTE NATURE.				SOMMES	
	TOTAL GÉNÉRAL des DÉPENSES de TOUTE NATURE.	Total des DÉPENSES FAITES pour les écoles adoptées.	TOTAL des dépenses faites pour les écoles communales.		Encaisse des EXERCICES antérieurs.	TOTAL des RESSOURCES locales.
			PERSONNEL.	MATÉRIEL.		
Anvers	765,965 "	29,567 "	625,086 "	109,510 "	17,901 "	567,162 "
Brabant.	1,495,755 64	58,897 "	1,276,181 52	178,657 52	20,275 50	680,110 47
Flandre occidentale	847,288 "	88,775 "	692,450 "	66,085 "	16,681 58	572,781 05
Flandre orientale	1,124,410 05	55,635 58	961,940 82	106,853 85	25,515 60	558,948 26
Hainaut.	1,891,611 58	75,159 59	1,508,452 40	509,999 59	17,504 55	905,055 12
Liège	1,275,757 "	5,502 "	1,158,079 "	154,156 "	16,481 "	771,594 "
Limbourg	550,557 44	6,755 58	502,411 54	41,570 72	6,595 "	169,415 90
Luxembourg	655,428 67	14,655 55	550,641 10	88,152 22	12,590 51	585,400 41
Namur	859,500 92	12,004 97	710,341 41	156,954 54	72,464 87	579,627 65
Les diverses provinces	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.	9,240,012 28	522,929 67	7,745,565 59	1,171,519 22	205,605 19	4,790,072 82

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

primaires proprement dites (service annuel ordinaire).

ALLOUÉS POUR FAIRE FACE AUX DÉPENSES DE TOUTE NATURE.						<i>Observations.</i>
RESSOURCES LOCALES.				SUBSIDES	SUBSIDES	
FONDATIONS, donations ou LEGS.	ALLOCATIONS des bureaux de BIENFAISANCE.	ALLOCATIONS communales.	RÉTRIBUTIONS des élèves SOLVABLES.	sur les fonds provinciaux.	sur les fonds de l'État.	
1,256 »	4,568 »	287,292 »	74,246 »	54,500 »	545,900 »	
3,691 63	98,522 10	515,551 72	62,565 02	80,402 74	718,599 15	
3,268 05	4,101 »	258,888 »	126,524 »	52,405 »	425,420 59	
1,499 58	4,562 »	417,240 52	155,646 56	44,404 76	563,267 »	
18,218 04	81,672 94	631,405 46	173,738 68	50,808 35	985,211 65	
10,085 »	55,094 »	512,549 »	194,066 »	35,745 20	504,215 71	
471 04	55,502 16	85,257 25	50,185 45	6,622 »	175,250 21	
8,547 48	4,615 65	266,551 46	105,685 82	6,000 »	245,685 »	
12,880 29	54,156 15	448,029 21	84,561 98	11,600 »	515,775 »	
»	»	»	»	»	»	
59,916 89	520,594 »	5,402,544 42	1,007,217 51	500,488 14	4,275,122 09	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

TABLEAU E.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION. — Salles d'asile ou écoles gardiennes. —
Atelier d'apprentissage.

PROVINCES.	Montant des DÉPENSES de toute nature.	Encaisse des EXERCICES antérieurs.	DÉPENSES							
			par la bienfaisance publique et privée y compris les fondations.				par les élèves solvables. (Rétributions scolaires.)			
			Total.	Salles d'asile ou écoles gardiennes.	Écoles d'adultes.	Ateliers d'appren- tissage.	Total.	Salles d'asile ou écoles gardiennes.	Écoles d'adultes.	Ateliers d'appren- tissage.
Anvers	110,025 »	8,115 »	12,258 »	11,227 »	1,011 »	»	9,020 »	8,000 »	1,020 »	»
Brabant	174,675 94	5,544 76	55,267 54	50,949 »	4,518 54	»	21,217 20	21,104 20	115 »	»
Flandre occidentale.	86,920 »	5,242 08	9,540 »	8,580 »	960 »	»	2,175 »	1,705 »	470 »	»
Flandre orientale .	226,799 82	9,762 77	20,251 54	19,066 52	609 »	556 02	14,599 46	9,456 04	456 »	4,507 42
Hainaut	196,555 55	1,641 47	50,489 95	25,565 95	5,155 »	1,771 »	15,226 96	10,525 96	2,905 »	»
Liège	182,504 »	5,646 »	6,122 »	2,700 »	5,422 »	»	1,674 »	920 »	754 »	»
Limbourg. . . .	28,272 10	5,195 »	5,802 »	5,066 »	2,156 »	580 »	1,529 45	816 »	515 45	»
Luxembourg. . .	40,421 71	2,050 05	557 »	»	557 »	»	2,191 71	1,060 »	1,151 71	»
Namur.	122,051 84	55,886 05	1,598 25	427 25	1,171 »	»	2,695 57	2,525 07	147 »	25 50
Les diverses pro- vinces	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX. . .	1,176,985 74	71,079 16	121,446 06	99,579 50	19,159 54	2,907 02	67,927 35	55,888 27	7,508 16	4,550 92

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

Écoles méridiennes, du soir et du dimanche pour les adultes. —
(Service annuel ordinaire.)

SUPPORTÉES

par les communes.				par les provinces.				par l'État.			
Total.	Salles d'asile ou écoles gardiennes.	Écoles d'adultes.	Ateliers d'appren- tissage.	Total.	Salles d'asile ou écoles gardiennes.	Écoles d'adultes.	Ateliers d'appren- tissage.	Total.	Salles d'asile ou écoles gardiennes.	Écoles d'adultes.	Ateliers d'appren- tissage.
55,275 »	55,668 »	17,607 »	»	15,562 »	7,000 »	8,562 »	»	20,130 »	7,580 »	12,550 »	»
45,855 07	24,188 »	21,667 07	»	27,581 71	7,000 »	20,581 71	»	44,752 42	13,528 »	31,224 42	»
56,412 »	11,045 »	25,567 »	»	5,520 »	5,520 »	»	»	55,475 »	7,625 »	27,848 »	»
146,592 92	89,201 52	55,959 90	5,451 50	6,958 10	»	»	6,958 10	58,618 »	17,210 »	21,408 »	»
54,520 44	18,515 »	55,705 44	500 »	24,000 »	10,000 »	14,000 »	»	74,098 »	10,818 »	54,280 »	»
115,646 »	64,455 »	49,215 »	»	21,500 »	5,000 »	18,500 »	»	59,562 »	11,746 »	27,816 »	»
7,555 65	1,556 »	6,070 15	127 50	5,015 »	»	5,015 »	»	10,892 »	1,470 »	9,122 »	»
21,856 »	5,580 »	16,476 »	»	5,980 »	1,000 »	2,980 »	»	21,057 »	2,400 »	18,657 »	»
52,266 02	26,805 72	24,660 05	800 25	26,170 »	2,862 »	23,508 »	»	59,504 »	4,292 »	55,012 »	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
551,957 10	276,572 24	250,725 61	4,859 25	152,086 81	54,582 »	90,746 71	6,958 10	525,566 42	85,669 »	257,897 42	»

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

TABLEAU F.

1872.

ENCOURAGEMENTS A L'IN

PROVINCES.	MONTANT GÉNÉRAL des dépenses.	DÉPENSES SUPPORTÉES PAR LA BIENFAISANCE PUBLIQUE ET PRIVÉE. (Allocations des bureaux de bienfaisance, produit des fondations, donations et legs.)				DÉPENSES A LA CHARGE DES COMMUNES.			
		Total DES DÉPENSES supportées par la BIENFAISANCE publique et privée.	DÉPENSES faites en faveur des caisses de PRÉVOYANCE.	SECOURS à des INSTITUTEURS nécessiteux et sans emploi.	DISTRIBUTIONS de prix aux élèves des écoles primaires communales.	Total des DÉPENSES communales	DÉPENSES FACULTATIVES.		
							SUBSIDES aux caisses de PRÉVOYANCE.	SECOURS à des INSTITUTEURS nécessiteux et sans emploi.	DISTRIBUTIONS de prix aux élèves des écoles primaires communales.
Anvers	25,765 60	"	"	"	"	17,255 "	"	"	17,255 "
Brabant	42,047 82	"	"	"	"	25,255 "	"	"	25,255 "
Flandre occidentale .	25,554 45	"	"	"	"	15,257 "	"	"	15,257 "
Flandre orientale . .	50,244 55	"	"	"	"	20,667 90	"	150 "	20,517 90
Hainaut	50,740 88	1,219 80	"	"	1,219 80	20,548 87	"	"	20,548 87
Liège	50,525 65	"	"	"	"	21,958 "	"	850 "	21,088 "
Limbourg	6,895 59	850 "	"	"	850 "	2,524 59	"	500 "	2,224 59
Luxembourg	12,519 55	"	"	"	"	1,270 "	"	"	1,270 "
Namur	37,537 41	620 85	"	"	620 85	21,214 86	"	"	21,214 86
Les diverses provinces.	28,419 05	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	271,844 15	2,690 65	"	"	2,690 65	141,691 22	"	1,500 "	140,591 22

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

STRUCTION PRIMAIRE.

DÉPENSES A LA CHARGE DES PROVINCES.						DÉPENSES A LA CHARGE DE L'ÉTAT.				
Total des DÉPENSES des provinces.	SUBSIDES aux caisses de PRÉVOYANCE.	FRAIS des CONCOURS.	DÉPENSES FACULTATIVES.			Total des DÉPENSES de l'État.	SUBSIDES aux caisses de PRÉVOYANCE.	SECOURS à des INSTITUTEURS nécessiteux et sans emploi.	RÉCOMPENSES à des INSTITUTEURS en exercice.	PUBLICATIONS ayant pour objet l'ENSEIGNEMENT primaire.
			BOURSES aux élèves des écoles primaires qui se distinguent dans les concours. (Art. 29 de la loi.)	SECOURS à des INSTITUTEURS nécessiteux et sans emploi.	PUBLICATIONS ayant pour objet l'ENSEIGNEMENT primaire.					
2,919 60	1,200 "	1,719 60	"	"	"	5,609 "	2,559 "	1,250 "	"	"
10,675 82	1,500 "	7,575 82	1,800 "	"	"	8,117 "	5,842 "	4,275 "	"	"
5,867 45	2,000 "	2,867 45	"	1,000 "	"	4,250 "	2,100 "	2,150 "	"	"
4,901 45	5,000 "	1,901 45	"	"	"	4,675 "	2,500 "	2,175 "	"	"
7,497 21	2,000 "	1,497 21	"	4,000 "	"	7,675 "	4,600 "	5,075 "	"	"
2,751 65	1,500 "	1,251 65	"	"	"	5,854 "	5,084 "	2,750 "	"	"
1,095 80	500 "	795 80	"	"	"	2,425 "	1,100 "	1,525 "	"	"
4,544 55	1,000 "	5,544 55	"	"	"	6,505 "	2,600 "	5,905 "	"	"
6,539 70	5,000 "	1,559 70	2,000 "	"	"	9,162 "	5,567 "	5,595 "	"	"
"	"	"	"	"	"	28,419 05	"	"	5,805 25	24,615 80
46,791 25	15,500 "	22,491 25	5,800 "	5,000 "	"	80,671 05	25,752 "	26,500 "	5,805 25	24,615 80

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

TABLEAU G.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

PROVINCES.	DIRECTION ET SURVEILLANCE. TABLEAU A.		ENSEIGNEMENT NORMAL PÉDAGOGIQUE. TABLEAU B.				TABLEAU C.			
	Provinces.	État.	Élèves.	Communes.	Provinces.	État.	Bienfaisance.	Communes.	Provinces.	État.
Anvers	8,979 65	15,979 25	55,850 »	»	12,877 92	75,618 28	»	90,868 69	54,700 08	80,025 »
Brabant	15,499 60	18,040 11	28,999 »	»	54,062 60	97,661 80	»	217,969 29	150,000 »	295,911 »
Flandre occidentale.	16,450 »	20,601 20	22,900 »	5,000 »	22,894 »	45,847 56	»	95,452 22	82,050 26	120,016 »
Flandre orientale	17,748 »	18,712 16	18,600 »	5,800 »	24,088 47	58,086 14	»	190,666 44	127,160 65	89,725 »
Hainaut	16,405 60	25,611 »	50,555 »	550 »	55,884 »	46,524 89	1,700 »	582,662 81	124,022 29	247,057 »
Liège	11,416 67	21,965 55	44,575 »	1,750 »	10,185 »	61,895 95	»	552,712 »	65,551 »	95,937 »
Limbourg.	6,500 »	14,796 40	5,955 »	»	7,008 »	12,650 »	165 »	54,427 70	44,087 »	41,444 »
Luxembourg	9,496 »	17,472 80	15,890 »	»	20,162 50	68,587 52	»	157,807 »	71,228 »	91,755 »
Namur.	7,500 »	18,515 60	52,591 »	»	12,751 »	72,621 46	»	295,922 48	82,000 »	152,220 »
Les diverses provinces.	»	67,789 20	»	»	»	1,195 05	»	»	»	»
TOTAUX.	107,995 50	257,285 16	251,515 »	11,100 »	197,891 49	556,686 45	1,865 »	1,776,468 65	798,759 28	1,190,086 »

RÉSUMÉ DES SIX TABLEAUX.

PROVINCES.	TOTAL GÉNÉRAL des DÉPENSES.	ENCAISSE DES EXERCICES ANTÉRIEURS.	RÉTRIBUTIONS DES ÉLÈVES SOLVABLES.	BIENFAISANCE PUBLIQUE.	COMMUNES.	PROVINCE.	ÉTAT.
Anvers	1,276,265 45	26,014 »	117,116 »	17,862 »	448,670 69	129,559 25	557,261 55
Brabant.	2,595,595 56	25,818 06	112,781 22	157,481 27	802,411 08	556,222 47	1,180,881 46
Flandre occidentale	1,585,975 57	19,925 66	151,599 »	16,709 05	584,969 22	165,166 71	649,607 95
Flandre orientale.	2,011,525 42	55,276 57	168,646 02	26,292 72	780,967 58	225,261 45	775,081 50
Hainaut.	5,100,027 92	18,946 »	217,520 64	155,500 71	1,089,487 58	256,015 45	1,584,157 54
Liège	2,184,495 62	20,127 »	240,115 »	71,501 »	982,595 »	145,127 61	727,428 01
Limbourg	559,072 70	9,588 »	55,467 90	40,790 20	129,745 19	68,525 80	255,157 61
Luxembourg	1,145,865 85	14,640 54	125,767 55	15,520 15	427,484 46	115,411 05	451,040 52
Namur	1,846,622 54	108,550 92	159,646 55	49,255 54	817,452 57	146,540 70	585,596 06
Les diverses provinces	97,405 59	»	»	»	»	»	97,405 59
TOTAUX.	16,200,845 80	276,684 55	1,526,659 86	506,512 60	5,865,561 57	1,584,010 45	6,645,415 17

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

DES DÉPENSES.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION.

ENCOURAGEMENTS.

TABLEAU D.

TABLEAU E.

TABLEAU F.

TABLEAU D.						TABLEAU E.						TABLEAU F.			
Encaisses.	Bienfaisance.	Communes.	Provinces.	État.	Élèves.	Encaisses.	Bienfaisance.	Élèves.	Communes.	Provinces.	État.	Bienfaisance.	Communes.	Provinces.	État.
17,901 »	5,624 »	287,292 »	54,500 »	545,900 »	74,246 »	8,115 »	12,258 »	9,020 »	55,275 »	15,562 »	20,150 »	»	17,255 »	2,919 60	5,609 »
20,275 50	102,215 75	515,551 72	80,402 74	718,599 15	62,565 02	5,544 76	55,267 54	21,217 20	45,855 07	27,581 71	44,752 42	•	25,255 »	10,675 82	8,117 »
16,681 58	7,569 05	258,888 »	52,405 »	425,420 59	126,524 »	5,242 08	9,340 »	2,175 »	56,412 »	5,520 »	55,475 »	»	15,257 »	5,867 45	4,250 »
25,515 60	6,061 58	417,240 52	44,404 76	565,267 »	155,646 56	9,763 77	20,251 54	14,599 46	146,592 92	6,958 10	58,618 »	»	20,667 90	4,901 45	4,675 »
17,504 55	99,890 98	651,405 46	50,808 55	985,211 65	175,758 68	1,641 47	50,489 95	15,226 96	54,520 44	24,000 »	74,098 »	1,219 80	20,548 87	7,497 21	7,675 »
16,481 »	65,179 »	512,549 »	55,745 29	504,215 71	194,066 »	5,646 »	6,122 »	1,674 »	115,646 »	21,500 »	59,562 »	»	21,958 »	2,751 65	5,854 »
6,595 »	55,975 20	85,257 25	6,622 »	175,250 21	50,185 45	5,195 »	5,802 »	1,529 45	7,555 65	5,015 »	10,592 »	850 »	2,524 59	1,095 80	2,425 »
12,590 51	15,165 15	266,551 46	6,000 »	245,685 »	105,685 82	2,050 05	557 »	2,191 71	21,856 »	5,980 »	21,057 »	»	1,270 »	4,544 55	6,505 »
72,464 87	47,056 44	448,029 21	11,600 »	515,775 »	84,561 98	55,886 05	1,598 25	2,695 57	52,266 02	26,170 »	59,504 »	620 85	21,214 86	6,559 70	9,162 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	28,419 05
205,605 19	580,510 89	5,402,544 42	500,488 14	4,275,122 09	1,007,217 51	71,079 16	121,446 06	67,927 55	551,957 10	152,086 81	525,566 42	2,690 65	141,691 22	46,794 25	80,671 05

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 17.

NOTE N° XVII.

CHAPITRE XVII, ART. 103, litt. e.

Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux et à des veuves d'instituteurs dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension.
 — Augmentation fr. 10,000 »

Le crédit qui figure à l'article 103, litt. e du Budget, était, en 1872, de 25,000 francs; mais ayant reconnu l'insuffisance de cette somme pour pourvoir aux besoins du service, le Gouvernement sollicita et obtint des Chambres législatives une augmentation de crédit de 5,000 francs pour l'exercice 1873.

En présence du nombre considérable de demandes de secours dont est saisie chaque année l'administration centrale, et par suite du renchérissement continu des objets de consommation de toute espèce, l'allocation budgétaire en question ne permet pas au Gouvernement de venir convenablement en aide à tant d'anciens instituteurs qui ne jouissent d'aucune pension, d'aucune ressource ou dont la pension est trop minime pour les mettre complètement à l'abri de la misère. Cette allocation ne permet pas non plus de secourir les veuves ainsi que les orphelins de ces agents.

Il a été accordé par le Département de l'Intérieur à partir du 1^{er} janvier jusqu'au 1^{er} octobre 1873, soit pendant neuf mois, une somme de 27,175 francs, représentant l'import de 214 secours alloués à un même nombre de personnes ayant fait partie du corps enseignant ou à leurs descendants directs.

La moyenne de ces secours est donc de 127 francs, chiffre qui, certes, n'est pas assez élevé.

Pour les motifs exposés plus haut et afin de mettre le Gouvernement en mesure de répondre aux besoins constatés, il serait nécessaire que la Législature augmentât de 10,000 francs le crédit dont il s'agit.

L'augmentation proposée ne semble nullement exagérée.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

ANNEXE N° 18.

NOTE N° XVIII.

Observation générale relative aux services des sciences, des lettres et des beaux-arts.

Ainsi que l'Administration l'a déjà fait remarquer aux Budgets précédents, le Département de l'Intérieur peut se trouver dans le cas de contracter d'ici à la fin de l'année, divers engagements grevant les crédits des Budgets de 1874 et de 1875, qui ne pourraient être portés à la connaissance de la Législature qu'au Budget de 1876, pour le cas où ce Budget serait lui-même grevé du chef de ces acquisitions ou commandes d'un engagement quelconque.

Dans le cas où le Budget de 1876 ne serait pas engagé, ces conventions seront portées au relevé général annuel à fournir aux Chambres, en vertu de l'article 46 de la loi sur la comptabilité publique.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 19.

Tableau des travaux de peintures murales en voie d'exécution, indiquant la part de
(Art. 118, litt. B, et

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES et des fabriques d'église.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1872.
Décoration de l'hôtel de ville d'Anvers	200,000 »	125,000 »	75,000 »	100,000 »
— de l'église St-Pholien, à Liège	14,000 »	9,666 »	4,334 »	8,035 »
— — (dépenses supplémentaires).	9,195 »	5,065 »	6,150 »	»
— de l'église St-Anne, à Gand	110,000 »	69,200 »	40,800 »	61,520 »
— des Halles d'Ypres (Grande salle).	120,000 »	96,000 »	24,000 »	9,600 »
— de l'école communale d'Ixelles	24,000 »	24,000 »	»	23,500 »
— de l'Université de Gand (dépenses supplément ^{es}).	64,576 »	49,168 98	15,207 02	8,458 »
— de l'église de Morialmé	19,000 »	9,000 »	10,000 »	6,000 »
— de la chapelle des Comtes de Flandre, de l'église Notre-Dame, à Courtrai. (Restauration à imputer sur le crédit voté à cet effet.)	25,500 »	12,750 »	12,750 »	6,100 »
— de l'hôtel de ville de Courtrai (Salle gothique du rez-de-chaussée).	46,000 »	56,800 »	9,200 »	12,266 66
A REPORTER. fr	632,071 »	5,825,549 98	197,421 02	235,409 66

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.
art. 129, litt. B.)

DÉPENSES À LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1875	de 1874.	de 1873.	à venir.	
12,500 "	12,500 "	"	"	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
1,611 "	"	"	"	
1,552 50	1,552 50	"	"	
7,680 "	"	"	"	
b) 9,600 "	9,600 "	9,600 "	57,000 "	b) Contrat du 17 octobre 1871. La part de l'État est fixée à 96,000 francs payable à partir de 1872 par annuités de 9,600 francs. M. Pauwels, artiste chargé du travail, s'engage à exécuter douze compositions qui représenteront les faits les plus marquants de l'histoire locale d'Ypres, depuis le gouvernement des forestiers jusqu'à l'avènement de Philippe le Hardi. M. Pauwels s'engage en outre à terminer le travail dans un délai de dix ans à partir du 1 ^{er} janvier 1872.
"	"	"	c) 500 "	c) Ne seront payés qu'après complet achèvement du travail.
d) 40,710 58 et à venir.	"	"	"	d) Les paiements sont subordonnés au degré d'avancement du travail. Ils sont effectués comme suit pour ce qui concerne les travaux de M. Delaye : 1° 2,000 après approbation du carton de chaque composition; 2° 2,000 après exécution sur mur de l'ébauche; 5° 2,458 après achèvement de chaque composition. On ne peut prévoir à l'avance les sommes à payer sur chaque exercice. M. Lagye se trouvant par suite de motifs de santé dans l'impossibilité de continuer son œuvre, l'Administration a confié les travaux à M. Cluy-senaer. Un contrat, intervenu le 25 octobre 1873, a fixé à nouveau et aux chiffres suivants le prix des peintures à effectuer par cet artiste qui comprennent trois grands panneaux représentant : 1° le moyen âge ou l'église caractérisée par la papauté, l'empire et la scolastique; 2° l'établissement du dogme; 5° la renaissance et la réforme. Le prix du travail est fixé à 45,000 francs, à savoir: 20,792 francs 98 c pour l'État et la ville pour fr. 15,207 02 c. Les paiements seront effectués au fur et à mesure du degré d'avancement du travail à raison de fr. 11,493 58 c par composition, savoir : 3,000 francs pour le carton; 3,000 francs pour l'ébauche, et fr. 5,493 50 c. Le Département de l'Intérieur et la ville interviendront proportionnellement dans chaque paiement. Toutefois une somme de 10,519 fr. 52 c sera réservée sur la part de la ville, pour n'être soldée qu'après le complet achèvement de l'œuvre.
e) 5,000 "	"	"	"	e) Contrat du 20 juin 1871. L'artiste, M. Vandenbussche, a déjà reçu 6,000 francs, montant des deux premiers paiements.
1,275 "	1,275 "	1,275 "	2,825 "	
f) 12,266 66	12,266 68	"	"	f) Contrat du 28 juillet 1872. Part de l'État payable par tiers selon le degré d'avancement des travaux. L'annuité de 1872 est soldée. Les travaux sont exécutés par MM. Guffens et Swertz.
91,176 14	57,205 68	10,875 "	60,925 "	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant à l'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES et des fabriques d'église.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1872.
REPORT. fr.	652,071 "	5,825,549 98	197,421 02	253,499 66
Église St-Jacques sur Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept.	50,000 "	50,000 "	"	6,500 "
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur) . . .	5,000 "	2,000 "	5,000 "	"
Grande salle du Palais Ducal	58,000 "	58,000 "	"	"
Chapelle des Comtes de Flandre de l'église Notre-Dame de Courtrai (exécution d'un panneau).	12,900 "	12,656 "	264 "	"
Cage de l'escalier du Palais de la rue Ducale	20,000 "	20,000 "	"	"
TOTAUX. fr.	757,971 "	557,285 98	200,685 02	241,999 66

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1875.	de 1874.	de 1873.	à venir.	
91,176 14	57,203 68	10,875 "	60,925 "	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
g) 6,500 "	6,500 "	6,500 "	24,000 "	g) Contrat du 15 juin 1872. M. Portails s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. La liquidation de la part de l'État aura lieu au fur et à mesure du degré d'avancement des œuvres suivant les clauses inscrites dans la convention. On ne peut prévoir au juste la somme à payer sur 1875. La somme de 18,500 francs inscrite pour cette année est une approximation. Le conseil de fabrique de l'église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs.
h) 666 67	666 67	666 66	"	h) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail. Le chiffre inscrit comme charge de 1875, savoir : 666 francs 67 c', n'est qu'une approximation. Il est possible, en effet, que la somme des travaux exécutés cette année justifie le paiement d'une seconde annuité, peut-être même de la subvention totale.
i) 12,000 "	13,000 "	13,000 "	"	i) Contrat du 21 janvier 1875. M. Ernest Slingeneyer s'engage à exécuter une composition mesurant 8 ^m 16 de largeur sur 6 ^m 72 de hauteur destinée à la paroi du fond de la salle du Palais Ducal. Cette composition représentera des hommes célèbres qui, à divers titres et aux différentes époques de l'histoire, ont contribué à donner de l'éclat au nom belge. Le paiement aura lieu en trois annuités au fur et à mesure du degré d'avancement de l'œuvre, suivant conditions stipulées au contrat.
j) 12,650 "	"	"	"	j) Un contrat n'est pas encore intervenu pour régler les conditions de paiement de cet engagement qui peut n'être soldé en tout ou en partie que sur des Budgets à venir. Les sacrifices que s'imposent les administrations locales intéressées pour d'autres travaux d'ornementation ou de décoration de cet édifice (vitraux, etc.) justifient le chiffre de la subvention du Département.
k) 1,000 "	4,000 "	5,000 "	10,000 "	k) Contrat du 30 juillet 1875. M. Carlier s'engage à peindre pour cette décoration quatre compositions mesurant chacune 2 mètres sur 5 ^m 50 et représentant les grandes époques de l'art. Il recevra pour l'exécution de l'œuvre 20,000 francs qui seront payés sur divers Budgets au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux, de la manière suivante : 1° 1,000 francs après l'approbation de l'esquisse de chaque composition; 2° 2,000 francs pour l'ébauche en grandeur d'exécution, et 5° 2,000 francs après achèvement de chaque composition et son placement au lieu de sa destination.
122,978 81	61,340 85	56,041 66	94,925 "	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 20.

NOTE N° XX.

Musée royal de peinture et de sculpture, matériel et acquisition ; frais d'impression, du catalogue, etc.

Crédit de 1874.	fr.	57,400	»
demandé pour 1875.		80,000	»
AUGMENTATION POUR 1875. . . .		fr.	22,600 »

L'insuffisance du crédit antérieur est démontrée par la nécessité où l'on se trouve de demander, de temps à autre, un crédit spécial.

Déjà, au Budget de 1872, une semblable proposition eût été faite, si la Législature n'avait pas été saisie de la demande de crédit spécial voté par la loi du 16 août 1873.

Or, il est à remarquer que ce dernier crédit est déjà à moitié absorbé par l'acquisition des tableaux des maîtres primitifs de la galerie d'Arenberg.

L'augmentation de 22,600 francs réclamée pour la dotation ordinaire des Musées a surtout en vue de permettre de suivre le mouvement des grandes ventes publiques, ce qui ne serait plus possible dans la situation actuelle du crédit qui, avec le chiffre susmentionné de 22,600 francs, ne formera encore qu'une somme très-restreinte, eu égard aux prix élevés des anciennes œuvres d'art.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

ANNEXE N° 21.



ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT.	PART des établissements ou administrations intéressées.	Sommes liquidées jusques et y compris l'EXERCICE 1871.
Buste en marbre de Dodoens, destiné à l'Académie de médecine	2,000 "	2,000 "	"	"
Buste en marbre de l'anatomiste Philippe Verheyen, destiné à l'Académie de médecine	1,900 "	1,900 "	"	"
Buste en marbre de Palfyn, destiné à l'Académie de médecine	2,000 "	2,000 "	"	"
Buste en marbre du baron de Gerlache, destiné à la Cour de cassation	2,000 "	2,000 "	"	"
Console destinée au buste du baron de Gerlache	425 "	425 "	"	"
Buste en marbre de Defacqz, destiné à la Cour de cassation.	2,000 "	2,000 "	"	"
Buste de Vésale, destiné à l'Académie de médecine	2,000 "	2,000 "	"	"
Buste d'Hippocrate, destiné à l'Académie de médecine. .	2,000 "	2,000 "	"	"
(Imputable sur crédit général, commandes et acquisitions d'œuvres d'art, etc.)				
TOTAUX. fr.	14,525 "	14,525 "	"	"

L'Administration est, en outre, saisie de plusieurs autres propositions, savoir : Vanhelmont, Agneessens, Van Eyck, etc. — Des arrangements pas faite encore, quoique les parts de la province, de la commune et de l'État soient réglées.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1875.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1872.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET			OBSERVATIONS.
	1873.	1874.	à venir.	
				NOTE GÉNÉRALE. — Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
a) 1,000 »	1,000 »	•	•	a) Contrat du 25 mai 1872. La somme de 2,000 francs est payable par moitié, la première après approbation du modèle, la seconde après livraison du buste.
b) 950 »	950 »	•	•	b) Contrat du 12 juillet 1872. Payable par moitié: 1 ^{re} après approbation du modèle, 2 ^e après livraison du buste.
c) 2,000 »	•	•	•	c) Contrat du 22 juin 1872. Part de l'État payable comme ci-dessus.
•	d) 1,000 »	1,000 »	•	d) Contrat du 8 juillet 1872. Payable par moitié, la première après approbation du modèle par le Gouvernement et par la Cour de cassation, la seconde après remise du buste. M. Sopers est chargé de l'exécution de l'œuvre.
e) 425 »	•	•	•	e) Travail confié à M. Aug. Vandenkerckhoven, sculpteur à Bruxelles.
f) 1,000 »	1,000 »	•	•	f) Contrat du 27 juin 1872. Payable par moitié aux conditions ordinaires.
g) »	1,000 »	1,000 »	•	g) Contrat du 18 juillet 1875. Payable par moitié aux conditions ordinaires.
h) »	1,000 »	1,000 »	•	h) Contrat du 20 juin 1875. Payable par moitié aux conditions ordinaires.
5,575 »	5,950 »	5,000 »	•	

gements définitifs ne sont pas encore intervenus, sauf pour ce qui concerne le monument Vanhelmont, dont la commande n'est cepen-

(258)